

Agir pour un développement durable des territoires

Communauté de Communes Chinon Vienne Loire
Commission Environnement et Cadre de vie



CP
IE

Atlas de la biodiversité

Communes de Cinais – La Roche Clermault – Marçay– Seully

Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire
Commission Environnement et Cadre de vie

**Document intermédiaire
Année 4 (2016)**



TOURAINES - VAL DE LOIRE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Loire

Abbaye de Seully 37500 SEULLY

www.cpievaldeloire.org

biodiv@cpievaldeloire.org

SOMMAIRE général

I. Principe et objectifs	1		
II. Méthodologie	2		
1) Approche bibliographique préliminaire	2		
2) Identification des habitats et des paysages	2		
3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel	2		
1) Définition de l'aire d'étude	4		
2) Contexte géologique et paysager	4		
III. Diagnostic écologique du territoire	6		
1) Données bibliographiques disponibles	6		
a. Site Natura 2000	6		
b. Espace Naturel Sensible (ENS)	6		
c. Réserve Naturelle Régionale (RNR)	6		
d. ZNIEFF	8		
2) Secteurs prospectés en 2016	8		
3) Inventaire et description des habitats	10		
a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)	10		
b. Description des écosystèmes	10		
IV. La Trame Verte et Bleue intercommunale	34		
1) Trame Verte et Bleue : généralités	34		
a. Concept de la TVB	34		
b. Réservoirs de biodiversité	34		
c. Corridors de biodiversité	35		
2) Identification de la TVB intercommunale	35		
a. La sous-trame bocagère	35		
b. La sous-trame forestière	36		
c. La sous-trame aquatique	36		
d. La sous-trame des pelouses sèches	37		
		e. La sous-trame des landes	37
		3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale	37
		4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur	38
		V. Enjeux environnementaux à l'échelle communale	40
		1) Commune de Cinais	40
		a. Description et organisation du territoire communal	40
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	40
		c. Description des trames écologiques	43
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	44
		2) Commune de La Roche-Clermault	46
		a. Description et organisation du territoire communal	46
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	46
		c. Description des trames écologiques	49
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	50
		3) Commune de Marçay	52
		a. Description et organisation du territoire communal	52
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	52
		c. Description des trames écologiques	54
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	55
		4) Commune de Seuilly	57
		a. Description et organisation du territoire communal	57
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	57
		c. Description des trames écologiques	60
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	61

GLOSSAIRE

Corridor écologique : Voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité et empruntées par la faune et la flore.

Corine Biotope : Nomenclature européenne des habitats.

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 visant à promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE visant à promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres.

Espèce :

- **déterminante** : Espèce dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'espèce à l'échelle régionale.

- **exotique envahissante** : Espèce introduite à fort pouvoir colonisateur et nuisible au développement des espèces indigènes.

- **indicatrice** : Espèce qui, par sa présence et son abondance, apporte une information sur l'état de conservation d'un habitat.

- **d'intérêt communautaire** : Espèce listée à l'annexe I de la Directive Oiseaux, ou II ou IV de la Directive Habitats, rare et/ou menacée à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacée** : Espèce menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimoniale** : Espèce bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **protégée** : Espèce bénéficiant d'une protection régionale ou nationale.

Habitat :

- **déterminant** : Habitat naturel ou semi-naturel dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'habitat à l'échelle régionale.

- **d'intérêt communautaire** : Habitat naturel ou semi-naturel listé à l'annexe I de la Directive Habitats, rare et/ou menacé à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacé** : menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimonial** : Habitat bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **prioritaire** : Habitat d'intérêt communautaire particulièrement rare et menacé sur le territoire européen (limite de répartition, aire restreinte, mauvais état de conservation...) et pour lequel l'Europe porte une responsabilité particulière.

Milieu : Ensemble des facteurs biotiques et abiotiques qui régissent l'existence d'un organisme, animal ou végétal, et d'une biocénose.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels abritant des habitats ou des espèces listées sur les Directives Habitats ou Oiseaux, et sur lesquels les États membres de l'UE s'engagent à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.

Réservoir de biodiversité : Espace naturel présentant une diversité d'habitats au sein desquels de nombreuses espèces peuvent accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Unité Paysagère : Ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné.



Castor européen, *Castor fiber*

Marais de Taligny, La Roche-Clermault

I. Principe et objectifs

En 2011, la Communauté de Communes Chinon-Rivières-Saint Benoît s'est engagée dans une démarche de connaissance de son patrimoine naturel, et a confié au CPIE Touraine-Val de Loire la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal. Fin 2013, une restitution en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal de Chinon a permis à l'association de présenter les résultats de trois années d'inventaire et d'étude de la biodiversité intercommunale.

Le 1^{er} Janvier 2014 est née la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui regroupe 16 communes : Chinon, Beaumont en Véron, Avoine, Huismes, Savigny en Véron, Rivière, Saint Benoît la Forêt, Candes Saint Martin, Cinais, Couziers, la Roche Clermault, Léré, Marçay, Saint Germain sur Vienne, Seuilley et Thizay. La nouvelle Communauté de Communes a souhaité étendre la réalisation de l'atlas de la biodiversité à l'ensemble de ce territoire, de manière à obtenir une vision globale des enjeux liées à la biodiversité et à la préservation d'un environnement de qualité.

Pour l'année 2016, ce sont les communes de Cinais, La Roche-Clermault, Marçay et Seuilley qui ont fait l'objet de prospections. Ce document intermédiaire constitue un état des lieux des zones naturelles majeures sur ces quatre communes, et dresse un catalogue des milieux naturels ou artificialisés présents sur le territoire ainsi que leur valeur patrimoniale.

Une attention particulière est apportée à l'analyse des continuités écologiques existantes sur les communes inventoriées, et permet de mettre en évidence les secteurs sur lesquels doivent porter en priorité les efforts de restauration et d'amélioration des trames verte et bleue nécessaires à la pérennité de la biodiversité à la fois ordinaire et exceptionnelle.

II. Méthodologie

1) Approche bibliographique préliminaire

Une première approche globale est réalisée en collectant et en synthétisant les informations publiques disponibles sur la diversité et la valeur écologique du territoire d'étude. Les données sont issues du portail informatique de la DREAL Centre Val de Loire, qui met à disposition du grand public des informations sur les périmètres environnementaux du territoire dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Détails sur : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r24.html>
<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

2) Identification des habitats et des paysages

Le travail d'analyse cartographique repose sur la digitalisation des ensembles d'habitats présents sur le territoire d'étude. En s'appuyant sur des photographies satellites récentes (2008 et 2012, 2016), chaque habitat est numérisé en polygone sous logiciel de traitement d'information géographique (SIG). Ce travail minutieux de découpage de l'espace est ensuite complété et validé par des prospections de terrain qui assurent la conformité entre l'analyse cartographique et la réalité de terrain.

Cette approche permet en outre d'identifier un réseau de sites potentiellement favorables à la biodiversité et sur lesquels vont porter les efforts de prospection de terrain. Ces inventaires sont menés durant la période optimale de développement des espèces (d'avril à septembre) avec pour objectif d'en évaluer la diversité biologique et d'identifier les enjeux écologiques locaux.

L'identification des habitats repose sur la typologie Corine Biotoques, le système hiérarchisé de classification des habitats européens. Tous les habitats sont rattachés à une sous-trame écologique particulière (sous-trame forestière, sous-trame aquatique, sous-trame prairiale...) de manière à faciliter l'analyse des continuités écologiques au sein du paysage. Les habitats les plus emblématiques et possédant une forte valeur patrimoniale font l'objet d'une courte description visant à faciliter leur identification par les différents acteurs du territoire.

3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel

L'ensemble des sites, identifié au préalable à partir d'une analyse cartographique, a fait l'objet de prospections naturalistes. S'appuyant sur les compétences généralistes des chargés d'étude du CPIE, les expertises menées sur le territoire d'investigation ont porté sur des groupes taxonomiques variés : oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, insectes et flore, qui constituent autant d'indicateurs de la qualité des milieux et de la fonctionnalité des trames verte et bleue.

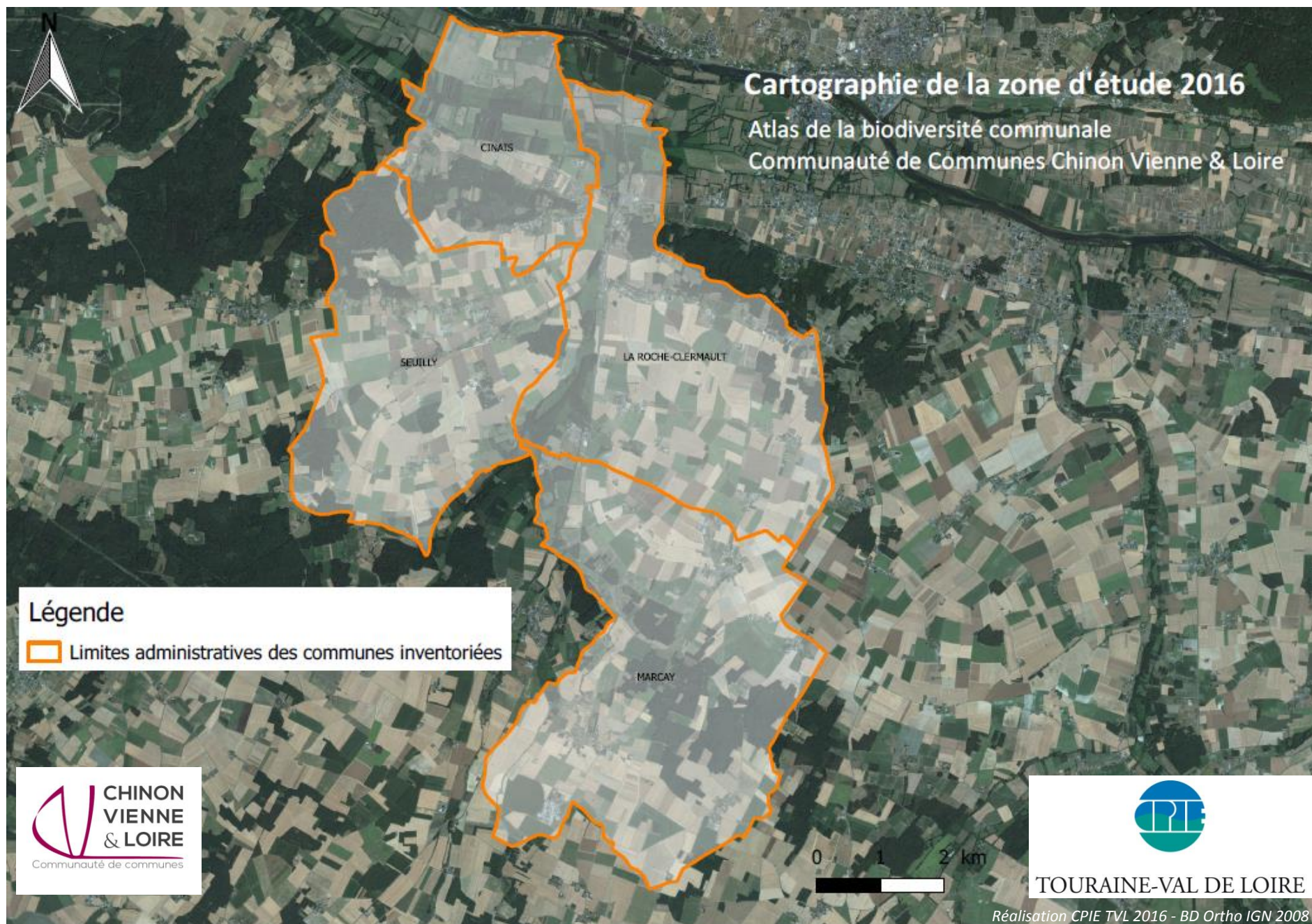
Le recensement des espèces a été réalisé suivant différentes pratiques :

- Relevés botaniques
- Point d'écoute (diurne et nocturne)
- Capture momentanée au filet à insectes
- Recherches visuelles (jumelles, longue-vue)
- Recherches d'indices et de traces...

Les recherches ont porté en priorité sur les habitats naturels les plus favorables à la biodiversité : zones humides, bois de feuillus, landes, prairies naturelles... De nombreuses espèces dites patrimoniales (rares, menacées, protégée...) ont été recensées sur le territoire intercommunal et ont été localisées sous SIG. Cet atlas de la biodiversité a été enrichi par les données recueillies auprès du PNR Loire-Anjou-Touraine ainsi que par un réseau d'observateurs saisissant leurs observations dans la base de données STERNE 2.0, qui ont accepté de nous communiquer leurs données respectives sur le territoire des communes de Cinais, Seuilly, La Roche Clermault et Marçay.

Partenaire scientifique :





1) Définition de l'aire d'étude

Les efforts de prospection et d'analyse engagés en 2016 ont porté sur les territoires des communes de Cinais, La Roche-Clermault, Marçay et Seuilly, ce qui correspond à une superficie totale d'environ 64 km².

2) Contexte géologique et paysager

La Vienne est l'entité paysagère qui sculpte et agence en partie le paysage Chinonais. Sur cette partie du Pays, rive gauche, les communes de Seuilly, Cinais et La Roche Clermault sont accolées au coteau calcaire, composé de Turonien, alors que Marçay est une commune ayant une topographie très plane. On relève donc un certain relief sur les communes de Cinais et Seuilly par exemple. La Landes du camp des romains, sur Cinais, se situe sur des perrons d'éocène qui domine la vallée, en culminant à 107 mètre. Ce « point culminant » de la zone d'étude de 2016 toise le marais de Taligny, en contrebas, sur la commune de La Roche Clermault, niché sur des alluvions modernes de vallées d'affluents de la Vienne. Pour ces 4 communes, les sous-sols sont essentiellement constitués par du Turonien, au nord, avant de tendre vers du Cénomaniens. L'essentiel de la surface occupée est dédié à l'agriculture, notamment en dessous la ligne est-ouest situé à la limite sud de la commune de Cinais.

Ainsi, on dénote finalement 3 entités majeures qui constituent les sous-sols de ces 4 communes :

- **Le plateau calcaire** constitué du coteau calcaire et des zones à turonien (inférieur, moyen, supérieur), qui occupe 75% des sous-sols de la zone d'étude. Cette roche s'observe très facilement sur les communes comme La Roche Clermault ou Cinais, riches en cavités et caves troglodytes, creusées à flanc de coteau en composant un dense réseau souterrain.
- **Les limons hydromorphes** sont localisés sur les bords de Vienne et dans son lit majeur. Sur Cinais, au nord, on retrouve sur ces sols un bocage encore bien conservé, préservé de la mise en culture par les crues fréquentes. La vallée du Négrenon a également ce faciès composé

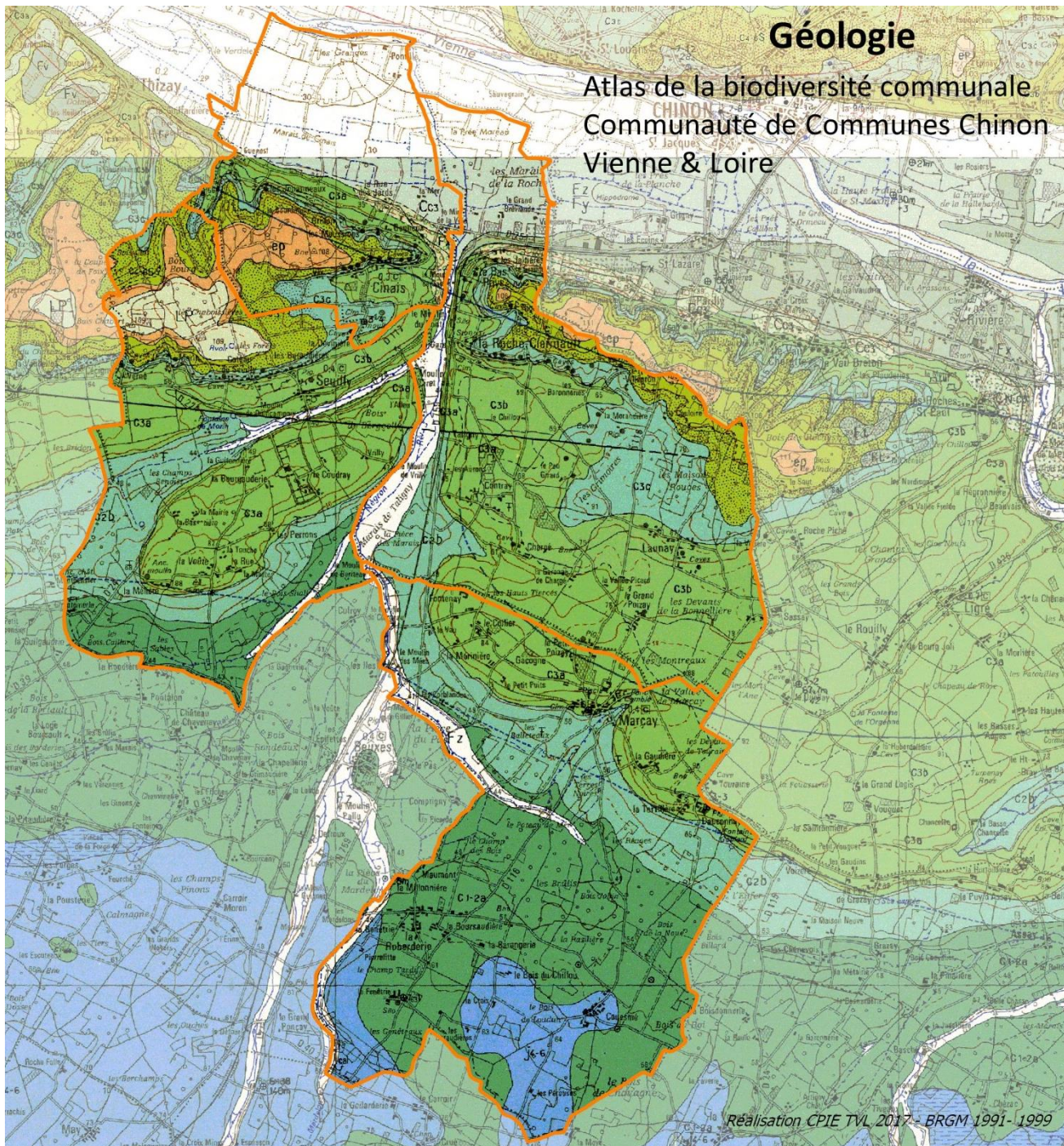
d'alluvions, charrié depuis l'amont (Source dans le département de la Vienne)

- **Le Cénomaniens** constitue la quart sud du sous-sol la zone, et présente un relief bien plus faible voir quasi-inexistant. Ainsi, en arrivant sur Marçay, le regard porte ainsi beaucoup plus loin, on se trouve alors en paysage de plaine agricole, c'est le début de la plaine du richelais.



Géologie

Atlas de la biodiversité communale Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire



Légende

 Limites intercommunales

C3a : Turonien inférieur - Craies à Inocérames

C3b : Turonien moyen – Craie micacée

C3c : Turonien supérieur – tuffeau jaune

C1-2a : Cénomanién

C4-6s : Sénonien – argiles sableuses blanches à silex

ep : Conglomérats à silex à Spongiaires (perrons)

j4-6 : Oxfordien - faciès calcaire prédominant

LP : Limons des plateaux

Fz : Alluvions modernes des vallées secondaires

Fz/Fy : Alluvions modernes sur alluvions anciennes

Fx : Alluvions anciennes

Cc3 : Colluvions alimentées par les craies et les tuffeaux

Réalisation CPIE TVL 2017 - BRGM 1991- 1999

III. Diagnostic écologique du territoire

1) Données bibliographiques disponibles

Le territoire intercommunal englobe tout ou partie de plusieurs zonages écologiques à vocation informative, contractuelle ou réglementaire :

- 1 site Natura 2000
- 1 Réserve Naturelle Régionale
- 1 Espace Naturel Sensible
- 1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

a. Site Natura 2000

Le dispositif européen Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 est un outil territorial qui permet de concilier la préservation de la biodiversité et les préoccupations socio-économiques. Les sites constituant le réseau Natura 2000 possèdent un document d'objectifs qui fixe des orientations de gestion permettant la conservation des milieux et des espèces ayant justifié leur désignation.

Le territoire des communes de Cinais, La Roche-Clermault, Marçay et Seuilly est concerné par un site Natura 2000 désigné au regard de la présence **d'espèces listées dans la Directive Oiseaux 09/147/CE** (Zones de Protection Spéciale « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » et « Vallée de la Loire d'Indre et Loire »).

- **Site n°FR2410011 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »**

Ce vaste complexe bocager et prairial s'étend sur la terrasse alluviale de la Vienne juste en amont de la confluence avec la Loire. Les prairies de fauche qui sont entretenues par des pratiques agricoles extensives ainsi que la présence de zones humides constituent un environnement favorable à plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux dont une population relictuelle de Râle des genêts, espèce en fort déclin au niveau européen, et un cortège d'oiseaux prairiaux caractéristiques.

b. Espace Naturel Sensible (ENS)

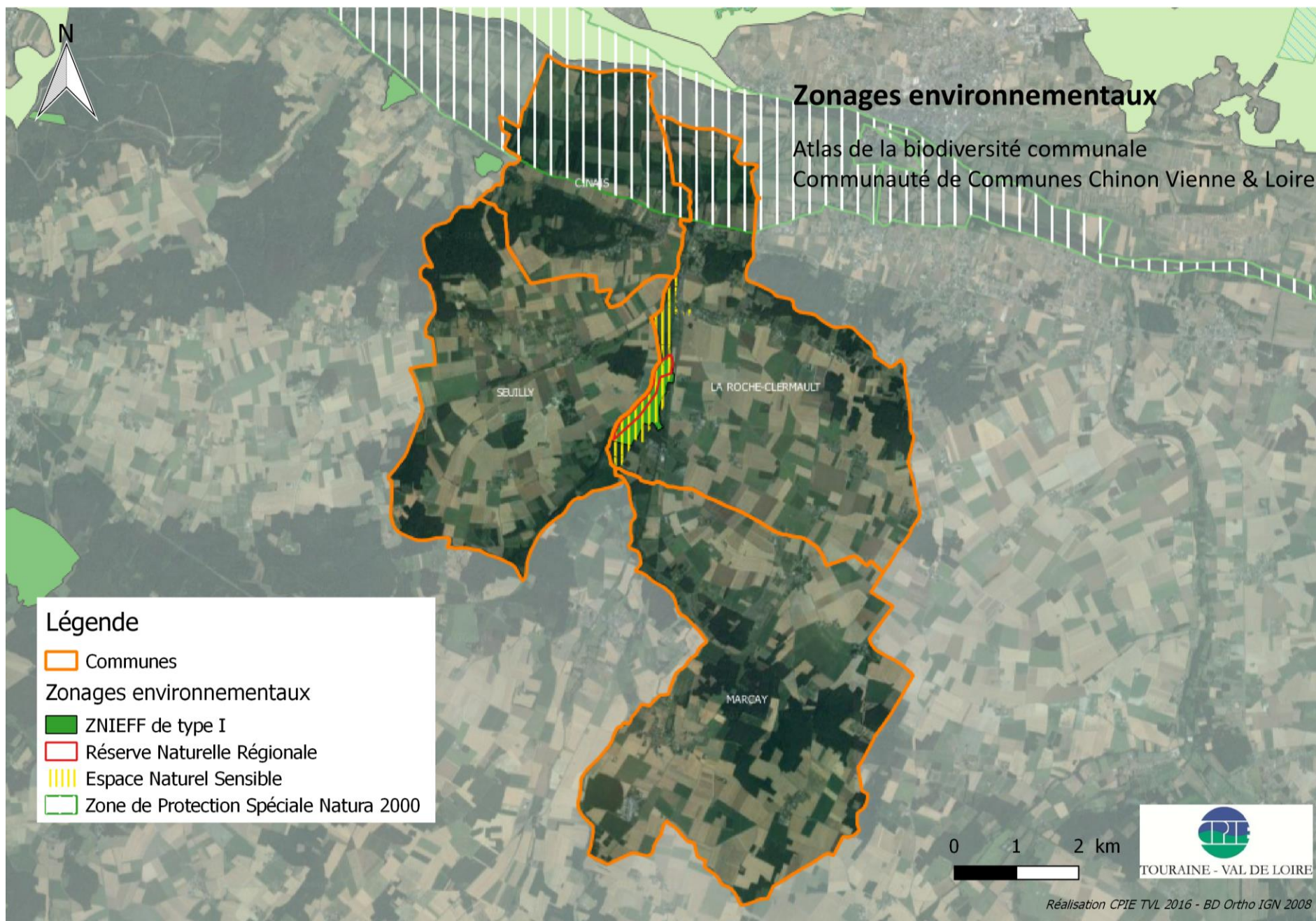
Le marais de Taligny a été classé Espace Naturel Sensible en 2012 par le Conseil Général, qui met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces sous maîtrise foncière. Ce classement, qui s'accompagne de la signature d'une convention de partenariat entre le Parc Naturel Loire Anjou Touraine, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire, a pour objectif de préserver et valoriser les paysages naturels et patrimoniaux ainsi que favoriser la biodiversité de ce site.

c. Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Depuis 2014, le marais de Taligny bénéficie d'un classement en Réserve Naturelle Régionale complétant ainsi son inscription au Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. D'une superficie de 19 hectares, cette RNR présente un intérêt écologique majeur de par la présence d'un bas-marais alcalin relictuel et d'habitats et d'espèces patrimoniales. Ce classement lui assure une préservation durable ainsi que la mise en œuvre de travaux de restauration et de gestion permettant le maintien, voire le retour d'espèces patrimoniales.



Marais de Taligny



d. ZNIEFF

Les ZNIEFF constituent un réseau de sites naturels sur lesquels ont été menés des inventaires écologiques visant à en définir la valeur patrimoniale. Ce porté à connaissance est un outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs qui doivent intégrer les enjeux écologiques définis sur les ZNIEFF avant tout projet d'envergure. Sur le secteur d'étude, on dénombre une ZNIEFF de type I, laquelle est localisée sur la commune de La Roche-Clermault.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites de superficie réduite mais possédant un grand intérêt biologique ou écologique, sur lesquels ont été recensés une importante concentration d'habitats et/ou d'espèces patrimoniales :

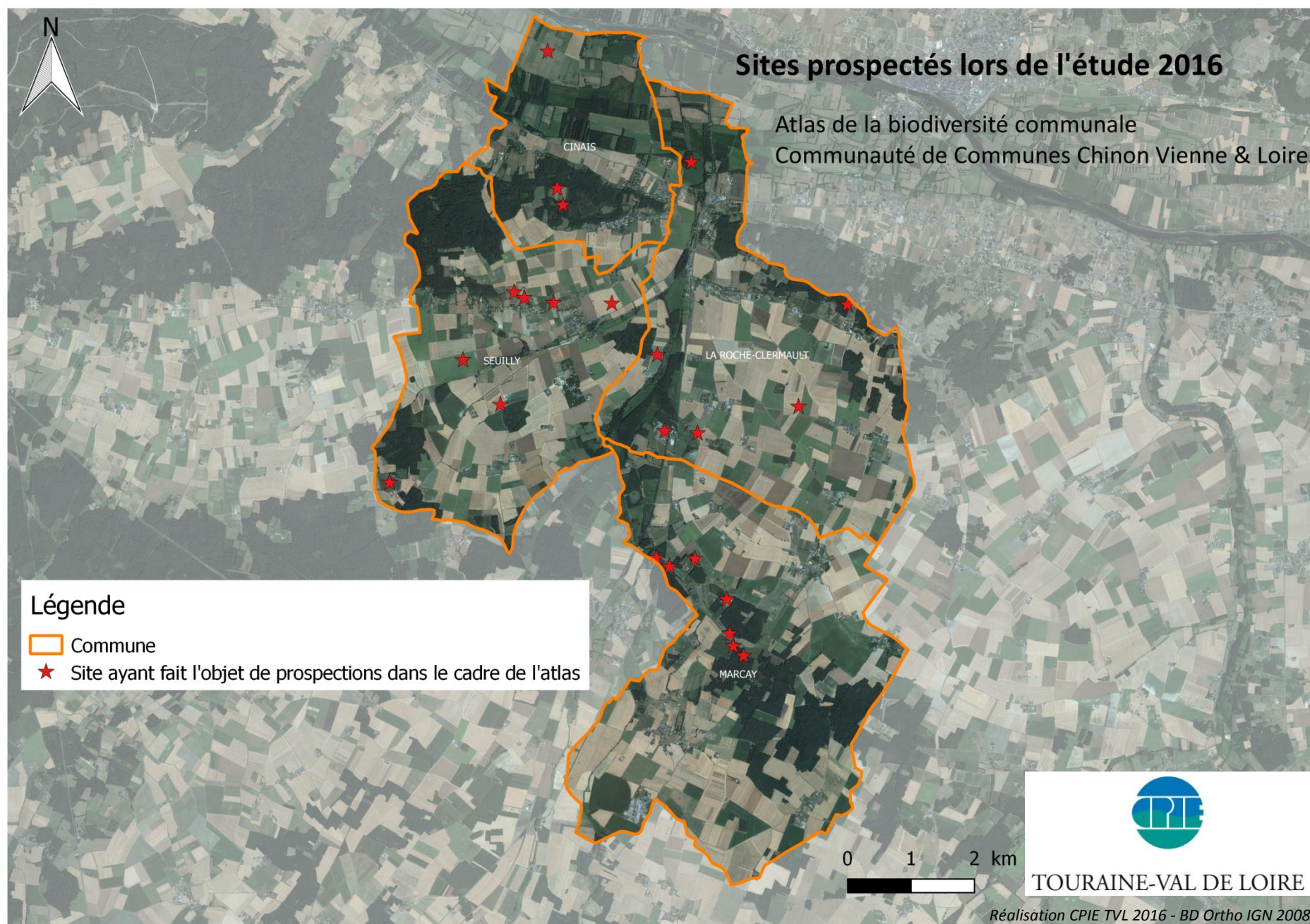
- **Le marais de Taligny**, d'une superficie de 48,85 hectares, se trouve au sud-ouest de la commune de La Roche-Clermault. Il s'agit d'une rose-lière tourbeuse, vestige d'un ancien bas-marais alcalin, située dans le lit majeur du Négron. Le site abrite plus d'une quinzaine d'espèces végétales déterminantes ZNIEFF, dont six sont protégées en région Centre (pour ne citer qu'elles : la Marisque, l'Hottonie des marais, la Samole de Valérand, le Jonc des chaisiers glauque, la Germandrée des marais et le Pigamon jaune). Le marais de Taligny présente également un intérêt pour la faune paludicole et plus particulièrement pour les oiseaux et les odonates. On note, en effet, la présence d'Héron pourpré et de Râle d'eau qui nichent sur le site ainsi que la présence d'Agrion de Mercure, odonate protégée au niveau nationale et observée en 1999.



Cordulégastre annelé, *Cordulegaster boltonii*, une nouvelle espèce patrimoniale sur le secteur – source web

2) Secteurs prospectés en 2016

À l'instar des années précédentes, l'effort de prospection s'est concentré en priorité sur les zones naturelles situées hors des zonages environnementaux remarquables, bien que certains aient tout de même fait l'objet de passage. Cela a permis d'appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire d'étude, sur et en dehors des zones déjà connues, afin d'obtenir une vue plus représentative du territoire. Ce recueil de données complémentaires, couplé aux données existantes, a permis d'améliorer les connaissances naturalistes pour les communes inventoriées. Par ailleurs, le CPIE travaillant fréquemment sur ce secteur, les données obtenues dans le cadre d'autres missions ont également été intégrées à cet atlas.



3) Inventaire et description des habitats

a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)

Le territoire d'étude a été divisé en plusieurs habitats caractéristiques identifiés à partir de photographies aériennes. Des campagnes sur le terrain ont ensuite été menées en vue de valider cette photo-interprétation. Les habitats mis en évidence lors de ce travail préliminaire ont été regroupés en 7 catégories, facilitant la compréhension de l'intérêt patrimonial et de l'organisation de chacun de ces grands ensembles paysagers au sein du territoire d'étude.

Les milieux artificialisés, comme le territoire urbain, ne représentent qu'une faible part du territoire concerné. Le paysage de la zone étudiée est fortement marqué par une activité agricole où dominent les grandes cultures. Néanmoins, l'intérêt de ce type de milieu pour la biodiversité n'est pas à déconsidérer et de nombreuses espèces peuvent y trouver des conditions favorables à leur développement.

- **Matrice urbaine** Tissu urbain discontinu
- **Matrice agricole** Grandes cultures
Vignobles

Ces milieux peuvent former des sous-trames et des relais importants pour un large spectre d'espèces ubiquistes.

L'alternance de vastes ensembles naturels et de corridors écologiques est favorable au maintien de la richesse biologique du territoire. De nombreux habitats constituent ainsi la matrice dite « naturelle ».

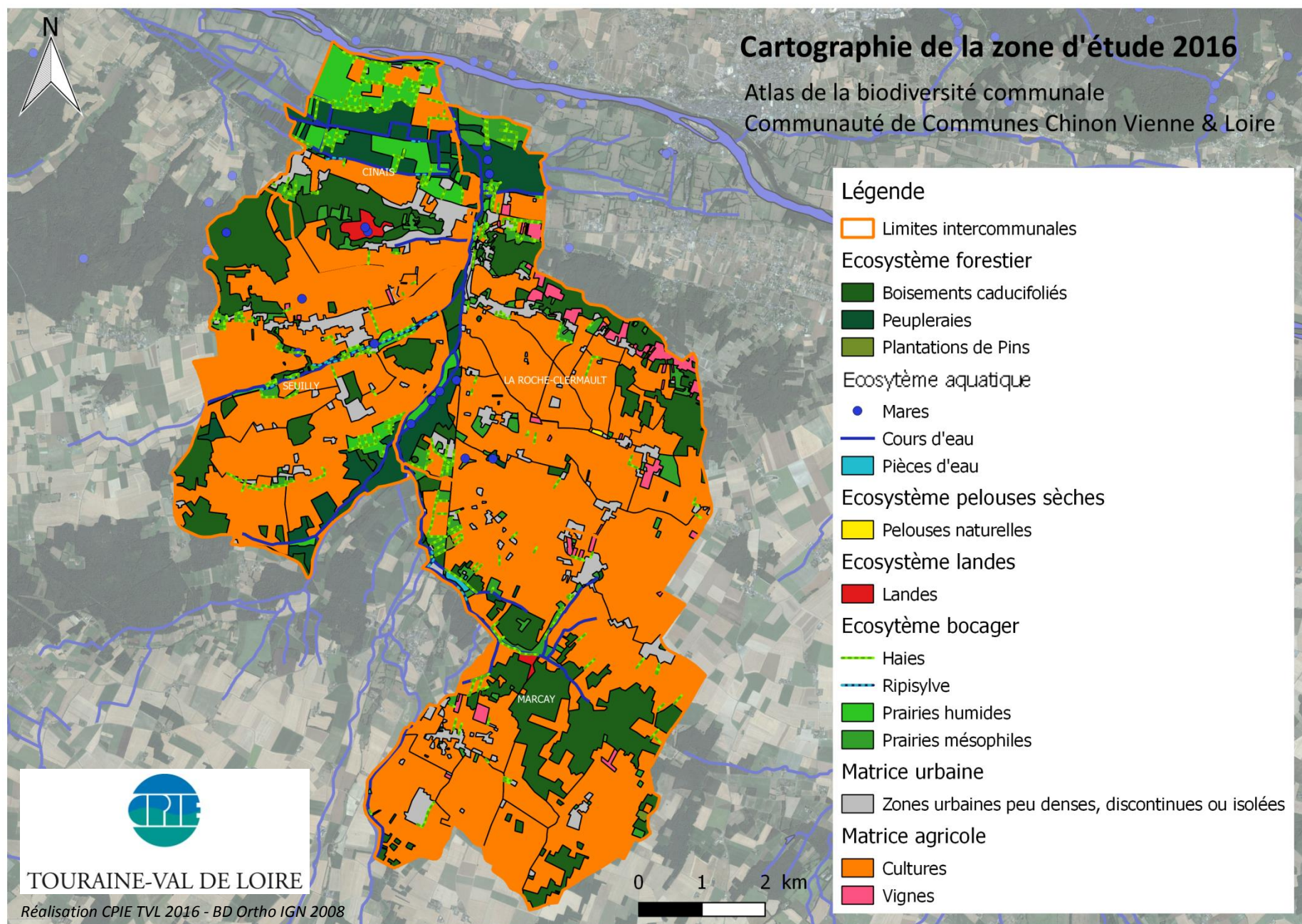
- **Ecosystème bocager** Prairies mésophiles
Prairies humides
Haies
Ripisylves
- **Ecosystème forestier** Boisements caducifoliés
Peupleraies
Plantations de pins

- **Ecosystème aquatique** Mares
Pièces d'eau
Cours d'eau
- **Ecosystème landes** Landes mésophiles
- **Ecosystème pelouses sèches** Pelouses calcicoles xéro-thermophiles

b. Description des écosystèmes

Les fiches suivantes s'attachent à décrire chacun des écosystèmes énumérés ci-dessus, en détaillant les habitats élémentaires associés, les trames écologiques ainsi que la richesse spécifique (faune et flore) mise en évidence par les prospections menées en 2016 et la bibliographie à disposition (INPN, base de données, inventaires réalisés ultérieurement). Une liste indicative et non exhaustive des espèces remarquables associées à ces ensembles d'habitats est fournie afin de préciser leur intérêt patrimonial, ainsi qu'une description des sites naturels jouant un rôle majeur de réservoir de biodiversité au sein de ces sous-trames.

Un état des lieux précis de chaque écosystème a été réalisé pour chacune des quatre communes étudiées. Il est consultable à la fin de ce document.



Matrice Urbaine

Environ 7 % du territoire d'étude

Types d'habitats : Tissu urbain dense et discontinu, bâti lâche

Code C.B : 84 (alignements d'arbres), 85 (parcs urbains et grands jardins), 86 (villes, villages et sites industrielles), 87 (terrains en friches), 88 (cavités)



Description générale

Au cours des dernières décennies, l'urbanisation s'est développée au détriment des zones agricoles et naturelles. Les villes occupent désormais 22% du territoire français. Les activités humaines ont durablement impacté la composition des paysages et il en résulte une mosaïque d'espaces artificialisés et d'espaces « verts » entrecoupés de voies de communication. Ces surfaces exercent une forte influence, parfois sans que la population concernée s'en rende compte, sur la biodiversité ordinaire et patrimoniale.

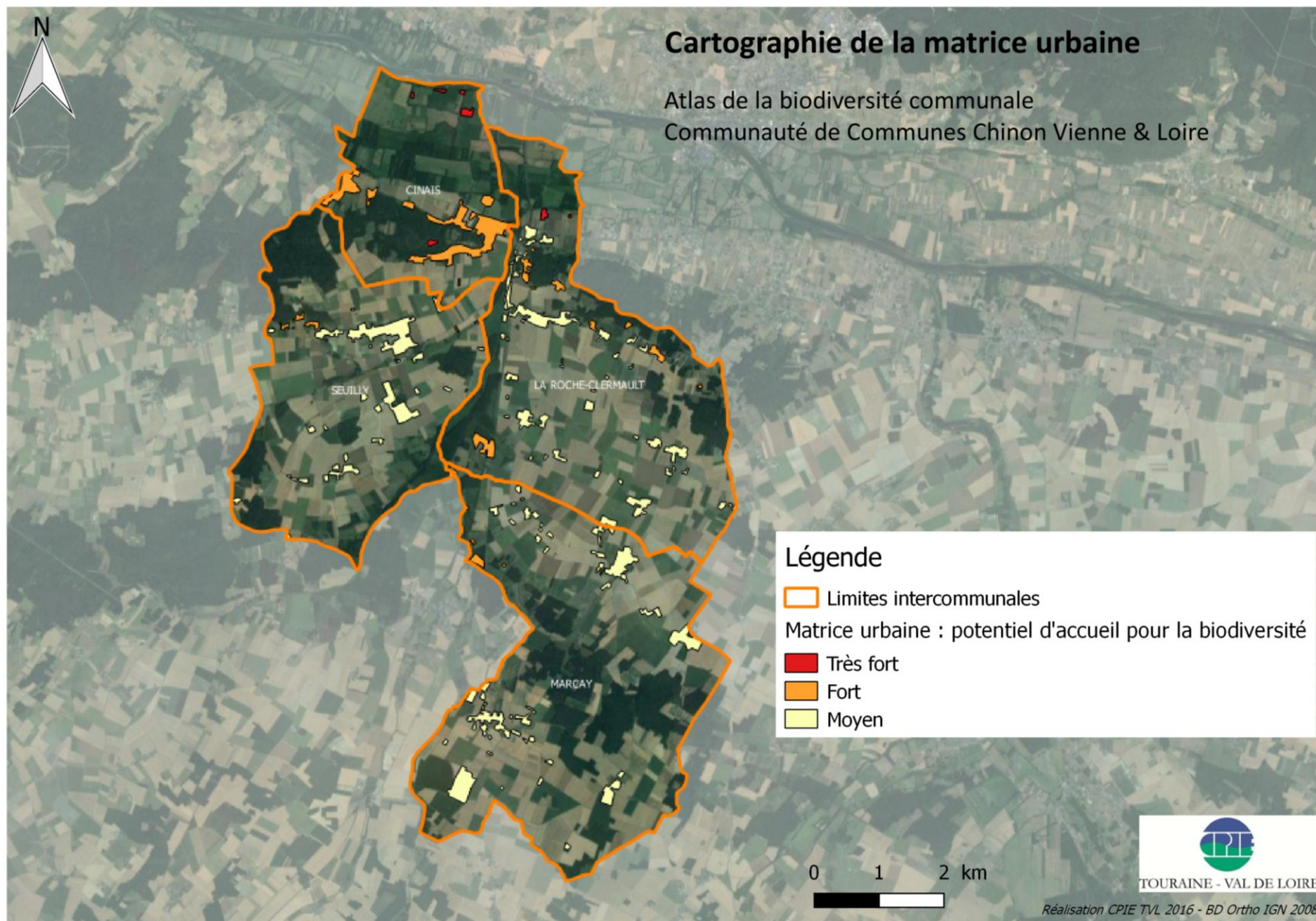
La matrice urbaine se compose des zones bâties (centre-ville, zone industrielle, jardins...) et comprend également les zones de bâti isolé, lâche. Sa capacité d'accueil pour la faune et la flore spontanées est variable et dépend de son degré d'artificialisation et du contexte paysager :

- **Zones urbaines à très fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, caractérisées par un entretien des espaces verts raisonné et intégré dans une nature préservée. Ces zones présentent une diversité d'habitats (végétation buissonnante, prairies, caves, coteaux...) comprise dans un bâti lâche et souvent ancien.
- **Zones urbaines à fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, où les espaces verts sont fortement artificialisés mais la nature avoisinante est encore préservée. On retrouve dans cette catégorie les petits hameaux de campagne ou les espaces verts sont fortement artificialisés.

Ces espaces sont peu propices à la reproduction de la faune mais peuvent servir de zone de nourrissage (avifaune, mammifères, par exemples).

- **Zones urbaines présentant un potentiel moyen d'accueil pour biodiversité**, les espaces verts sont très artificialisés et intégrés dans une matrice urbaine ou agricole dense. La présence d'un bâti ancien et de jardins permet le maintien d'une biodiversité commune.
- **Zones urbaines à faible potentiel d'accueil pour la biodiversité** qui sont densément bâties et où la rationalisation de l'espace laisse peu de place à la nature. Néanmoins, ces espaces artificialisés présentent des niches écologiques favorables à certaines espèces généralistes ou opportunistes dite de « proximité », qui profitent de l'absence de prédateurs et de la présence de sources alimentaires abondantes.

La carte ci-dessous met en évidence ces disparités dans les potentialités d'accueil des zones urbanisées pour la biodiversité.



Intérêt écologique

Intérêt majeur pour la biodiversité ordinaire.

- Large éventail d'habitats artificiels (parcs, jardins particuliers et publics, toits, rebords de fenêtres, caves, combles, bords des routes et voies ferrées, bassins de rétention ou d'ornement,...) favorisant une flore et une faune souvent sous estimées et méconnues.
- Présence de continuités et de corridors écologiques naturels (fossés, haies, bosquets...) ou anthropisés (jardins, espaces verts...) favorables aux déplacements des espèces (Hérisson d'Europe, Crapaud commun, passereaux,...), à l'exception des zones totalement bâties et des espaces privatifs cloisonnés.
- Source permanente de nourriture et d'abris pour les espèces généralistes lors des vagues de froid, par exemple.
- Présence de nombreux micro-habitats favorables à la reproduction d'espèces patrimoniales (Chiroptères, Hirondelles, Alyte accoucheur,...).

Espèces patrimoniales

Chevêche d'Athéna*** - Grand Rhinolophe*** - Petit Rhinolophe*** - Crapaud commun* - Hérisson d'Europe* - Lézard des murailles***

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Lézard des murailles

Aménagements urbains en faveur de la biodiversité

La fonctionnalité des continuités écologiques est un des paramètres qui garantit l'état de conservation des espèces et le bon fonctionnement des populations. Le milieu urbain possède ses propres particularités (températures plus élevées, fort degré d'artificialisation, importance des coupures liées aux équipements et infrastructures diverses, sols détrutturés, luminosité quasi permanente, etc.) et s'est vue colonisée par de nombreuses espèces qui se sont acclimatées ou adaptées à ce nouvel environnement. En adaptant quelques pratiques de gestion, il est envisageable d'obtenir une connexion effective des espaces naturels présents et périphériques ce qui permettra aux espèces de circuler au sein de la matrice urbaine et d'accroître la biodiversité en cœur de ville.

✓ Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts, à la différence d'une gestion classique, s'inscrit dans une démarche de développement durable. Elle consiste à appréhender différemment l'entretien des espaces verts en fonction de leur vocation et de leur fréquentation. Ce type de gestion n'exclut donc pas l'entretien conventionnel et/ou horticole mais tient compte des spécificités de chacun de ces espaces afin d'ajuster les traitements et diminuer le nombre de passages. **En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.**

Les bénéfices de la gestion différenciée :

- **Préserver et enrichir la biodiversité** en privilégiant des espèces locales et des variétés non-horticoles, en laissant la végétation se développer et s'installer en pieds de murs ou dans les parcs notamment, en maintenant des zones enherbées pour la faune (zones de reproduction, de refuge et d'alimentation).
- **Réduire les besoins en eau** en favorisant les espèces indigènes adaptées aux conditions climatiques locales, en installant un paillage visant à conserver l'humidité au pied des végétaux et limiter la dessiccation des sols.
- **Limiter les pollutions** en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires, principales sources de pollution des eaux superficielles et souterraines.

- **Réduire l'impact carbone** de cette gestion en réduisant les tontes et autres interventions motorisées.
- **Former les équipes** pour acquérir de nouvelles compétences afin que la gestion soit la plus adaptée possible en fonction du site, de ses usages, des conditions climatiques, des végétaux, etc.

✓ **Aménagement de l'éclairage nocturne**

Les espèces aux mœurs diurnes, comme celles aux mœurs nocturnes, ont besoin d'une alternance du jour et de la nuit. L'éclairage extérieur artificiel est certes indispensable aux hommes pour leur fonctionnement nocturnes et pour des « besoins sécuritaires », mais son augmentation excessive a des effets néfastes sur les rythmes biologiques et sur les écosystèmes. Son impact financier (en moyenne 20% du budget énergie des communes) est également à considérer, ainsi que les économies possibles avec une réduction des éclairages. Ces nuisances lumineuses perturbent et morcellent l'habitat des espèces évoluant la nuit (telles que chauves-souris, rapaces, entomofaune nocturne) et influencent négativement leurs cycles biologiques (alimentation, reproduction, migration) accélérant ainsi leur disparition. À cause de son rôle de barrière, il est essentiel que cette pollution finalement méconnue soit limitée, en particulier le long des trames vertes et bleues urbaines pour que celles-ci soient fonctionnelles.

Des démarches peuvent être initiées afin de réduire la pollution lumineuse et aussi la consommation d'énergie en milieu urbain :

- Etablir un cahier des charges pour l'éclairage public
- Adapter les types de lampadaires
- Orienter les luminaires pour favoriser l'éclairage vers le sol uniquement
- Limiter la puissance lumineuse et le nombre de sources lumineuses
- Adapter les horaires de fonctionnement

✓ **Pose de nichoirs à oiseaux ou de refuge à insectes**

La pose de nichoirs artificiels (boîtes pour les mésanges, les pics, nichoirs à hirondelles, abris à martinets, gîtes à chauves-souris,...) a **pour but**

d'augmenter la richesse spécifique en palliant localement aux manques de cavités naturelles. Ces cavités, qu'elles soient naturelles ou artificielles (clocher, hangar, comble, cave, vieux bâti ...) se raréfient de façon alarmante car les arbres creux sont abattus, les bâtiments rénovés ... Ce type d'actions peut alors permettre à la faune cavernicole de s'installer.

Ces aménagements sont simples à réaliser et à mettre en œuvre, peu coûteux et sont aussi idéals **pour sensibiliser la population à la préservation de notre patrimoine naturel en facilitant l'observation de la faune.** Qui plus est, l'arrivée d'oiseaux et

de chauves-souris en zones urbanisées peut permettre la régulation de ravageurs dont ils se nourrissent (Pyrale du buis, Doryphores ...).



Nichoir à Chevêche d'Athéna, Seuilly, 2016

✓ **Aménagements des jardins privés**

Les jardins privés représentent un fort potentiel de préservation de la biodiversité en milieu urbain. Ces espaces couvrent, en effet, plus de 2% de la superficie totale du territoire national, soit quatre fois plus que la superficie de toutes les réserves naturelles réunies, et constituent souvent d'importants réservoirs potentiels de biodiversité. Les jardins privés forment un ensemble de petits îlots de biodiversité qu'il est primordial de connecter pour assurer un bon fonctionnement écologique. Or, ils sont souvent cloisonnés, entourés de clôtures, de murs et de haies infranchissables pour les espèces végétales et animales qui s'y trouvent. Des aménagements peuvent alors être envisagés pour permettre à ces espèces de circuler et de se disperser : trous de murs, chatières, végétation grimpant sur les murs,...

Matrice agricole

Environ 62,56 % du territoire

Type d'habitats : Grandes cultures et vignes.

Code C.B : 82.1 (cultures intensives), 82.2 (cultures intensives avec marges de végétation spontanée), 82.3 (cultures extensives), 83.211 (vignobles traditionnels), 83212 (vignobles intensifs)



Description générale

De nos jours, l'agriculture occupe plus de la moitié du territoire national, ce qui place les agriculteurs en tant que principaux gestionnaires du paysage. Par l'importance de la surface qu'elle occupe sur le secteur étudié, l'agriculture joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité, qui lui est par ailleurs nécessaire (auxiliaires de culture, régulation thermique, lutte contre l'érosion des sols...). Néanmoins, certaines pratiques agricoles encore largement utilisées ne sont pas favorables au développement de nombreuses espèces de faune et de flore : travail important du sol (fréquence et profondeur des labours), utilisation de fertilisants et produits phytosanitaires, fréquence de rotation des cultures, monoculture sur de grandes surfaces, drainage ... Cela tend à artificialiser les sols et à les rendre défavorables aux espèces autochtones. Or, l'hétérogénéité du paysage est un facteur clé pouvant permettre le maintien, voire l'augmentation, de la diversité biologique. Il est donc important de maintenir des éléments semi-naturels, tels que les boisements, les haies, les talus végétalisés, les prairies permanentes en milieu agricole.

La viticulture, bien que peu représentée ici, reste un espace de productions agricoles. À la différence des autres cultures, une végétation spontanée peut se développer entre les rangs, en particulier si l'entretien mécanique du sol et l'utilisation de produits chimiques restent modérés. La

présence d'un tel couvert végétal a des impacts positifs sur l'environnement et les cultures : stabilisation du sol, diminution de l'érosion, amoindrissement des variations de température, limitation du ruissellement des éléments minéraux et organiques, diversité floristique et faunistique accrues, maturation des fruits pouvant être favorisée.

La carte qui suit présente les disparités observées dans l'attractivité des zones agricoles pour la biodiversité sur le territoire d'étude.

Intérêt écologique

Les espaces agricoles, gérés de façon raisonnée, peuvent s'avérer être très intéressants pour la biodiversité. *A contrario*, l'absence de haies, de bandes enherbées et l'utilisation de produits phytosanitaires en système de grandes cultures offrent des conditions limitées pour l'accueil de la faune et de la flore.

- Mosaïque de polyculture favorable à la faune si associée à d'autres éléments et zones refuges (arbres isolés, haies, bandes enherbées...).
- Zone d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune de plaine.
- Forte diversité floristique des espaces enherbés spontanés dans les vignes.
- Peut endiguer la fermeture systématique de zones intéressantes.

Espèces patrimoniales

Busard cendré*** - Busard Saint-Martin *** - Œdicnème criard *** - Huppe fasciée**

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

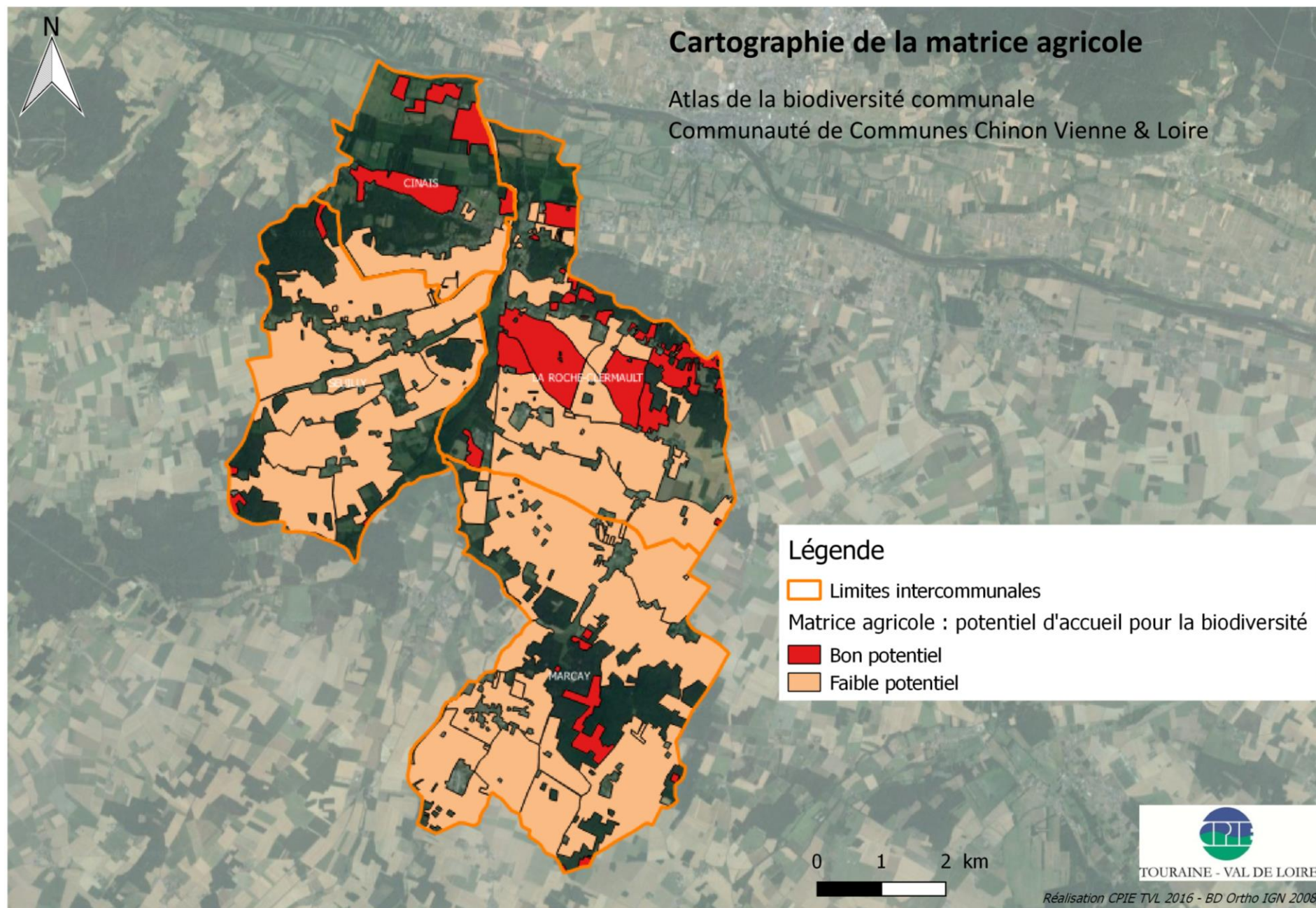
*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Busard cendré



Favoriser la biodiversité en milieu agricole

Les zones agricoles ont été retenues dans cette étude non seulement parce qu'elles dominent le paysage, mais aussi car elles sont susceptibles de jouer un rôle important dans l'établissement et la bonne fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue.



La protection de la biodiversité en milieu agricole passe par l'aménagement de réserves favorables au développement des espèces et par la connexion de ces îlots pour favoriser leur alimentation et leur reproduction.

✓ **Exploitation agricole et biodiversité**

Les modes de cultures étant nombreux, il est délicat de chercher à mettre en place des mesures sans analyses spécifiques et ciblées au préalable, en adéquation avec chaque spécificité culturale. Les diagnostics à l'échelle d'exploitation peuvent permettre ponctuellement d'accroître le potentiel d'accueil de certain territoire. On peut tout de même citer comme aménagements et pratiques favorables à la biodiversité :

- les haies plurispécifiques et stratifiées ;
- les bandes enherbées, spontanées ou ensemencées avec plusieurs espèces ;
- les arbres isolés ;
- les jachères apicoles ou faune sauvage, semées avec des mélanges spécifiques ;
- les cultures intermédiaires, en mélange de préférence ;
- les rotations de cultures ;
- les bordures de bois ou de mares, préservées par une bande non-cultivée...
- les cultures favorables, comme le colza pour les pollinisateurs.

✓ **Gestion des bords de routes et corridor écologique**

L'entretien des bords des routes est indispensable pour garantir la sécurité des usagers et maintenir la viabilité des infrastructures routières. Situées dans l'emprise routière, les bernes ont longtemps été négligées alors qu'elles présentent un intérêt écologique certain. En milieu agricole intensif, la suppression des haies et des bosquets, le remembrement, la mécanisation et l'utilisation de produits chimiques ont eu d'importants effets négatifs sur l'environnement. Les bords de route sont des éléments majeurs pour lutter contre ces différents points. En effet, gérés de manière extensive, ils constituent des zones d'habitats ou de refuges ainsi que des corridors écologiques pour de nombreuses espèces de plantes, d'insectes, de mammifères et d'oiseaux. La qualité écologique de ces espaces est donc primordiale et dépend principalement de leur gestion.

Le fauchage tardif est le mode de gestion le plus adapté à l'expression de la biodiversité. Il consiste en un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours). Ces interventions prennent en compte l'accomplissement du cycle des plantes et la vie des animaux. Concrètement, cela consiste à laisser pousser la végétation sur les bas-côtés des routes pendant les périodes printanières et estivales. Cela favorise le développement de la faune et de la flore abritées dans ces hautes herbes.



Ecosystème forestier

Environ 22 % du territoire

Habitats : Boisements caducifoliés, Peupleraies et Plantation de résineux

Code C.B. : 43 (forêts mixtes) 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins), 41.5 (chênaies acidiphiles), 83.321 (plantations de peupliers), 83.31 (plantations de conifères),



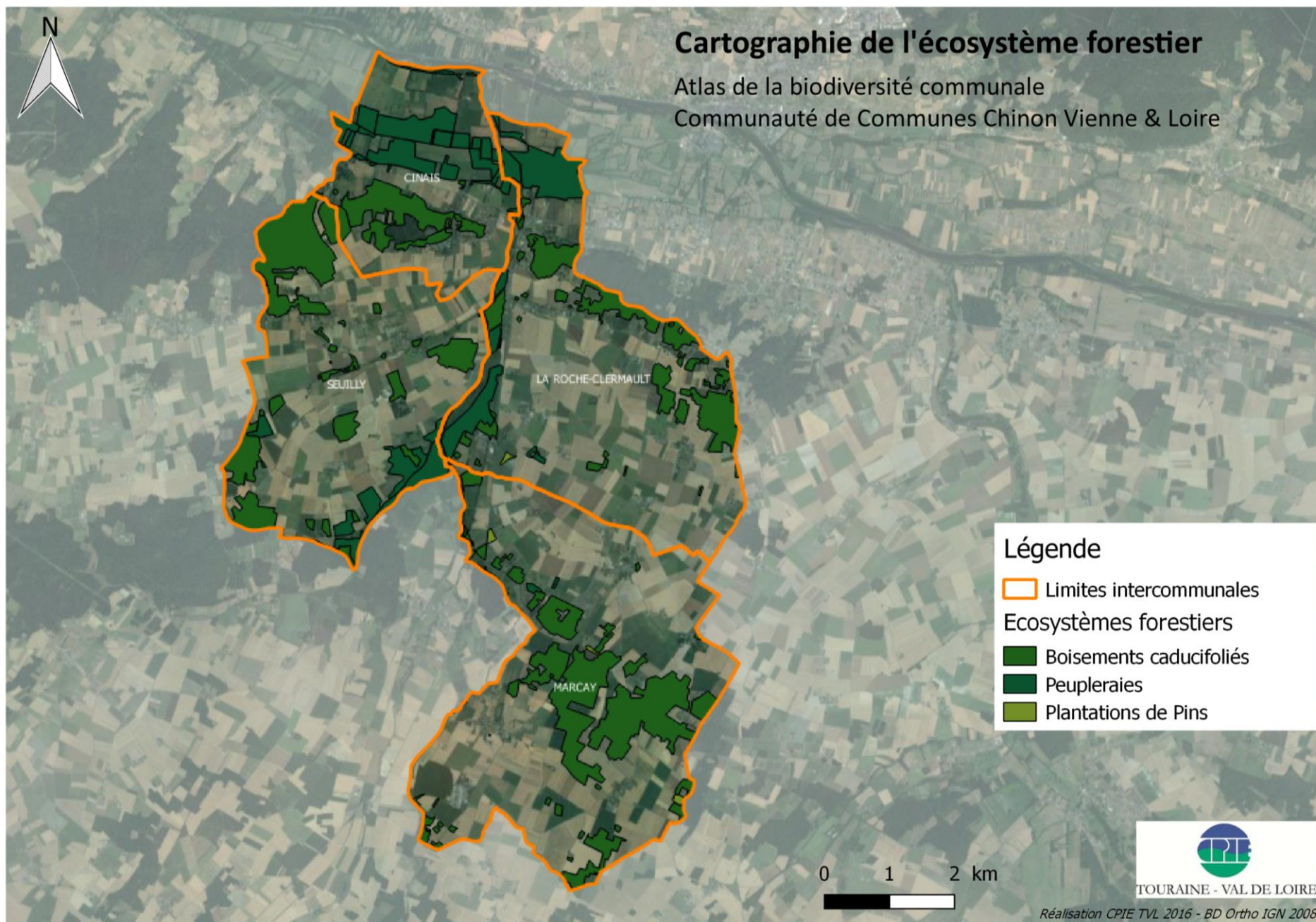
Description générale

La matrice forestière est le second habitat le plus représenté sur cette zone d'étude. Elle est présente sur l'ensemble des quatre communes, et en particulier sur Cinais. On retrouve, dans cette matrice, des boisements caducifoliés, des boisements plantés de conifères ainsi que des peupleraies.

- **Les boisements caducifoliés** correspondent à l'habitat forestier le plus représenté et se rencontrent sur les quatre communes en proportion variable. Leur composition spécifique varie selon les facteurs abiotiques et de la gestion. On y retrouve, pour la plupart, du Chêne pédonculé, du Chêne pubescent, du Châtaignier, du Charme, etc.
- **Les boisements de résineux**, souvent d'origine anthropique, sont l'habitat forestier minoritaire. Ce type de boisements, gérés en peuplement monospécifique dense et régulier, est responsable d'une acidification du sol avec un appauvrissement de la pédofaune, ce qui ralentit la décomposition de la litière à la surface du sol et diminue la diversité floristique du sous-bois. La diversification avec des feuillus, ou encore la création de zones d'éclaircies et les coupes à blancs peuvent toutefois améliorer la structure et la composition du sol et favoriser le retour d'une biodiversité intéressante.

- **Les peupleraies** ce sont développées suite à la profonde évolution du monde agricole (recul de l'élevage, abandon des prairies). Elles occupent d'anciennes parcelles de prairies et de zones humides ainsi que les bords de cours d'eau. Ces plantations ont eu pour conséquences la dégradation de la ressource en eau, la modification, voire l'assèchement, de ces zones humides mais aussi la disparition d'un grand nombre d'espèces inféodées à ce type de milieu. Il est toutefois possible, avec quelques modifications des modes d'entretien des parcelles, d'obtenir une meilleure richesse spécifique.





Intérêt écologique

La forêt est un milieu naturel riche et diversifié en micro-habitats. C'est cette diversité qui lui permet d'accueillir une faune et une flore importante, adaptées à des conditions bien particulières, ne se retrouvant que dans des milieux climatiques, sénescents ou *a minima* stables. Elle renferme notamment une diversité importante d'insectes qui jouent un rôle primordial dans son fonctionnement. Cette richesse attire de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères. Les peuplements forestiers rattachés à de la sylviculture, exploités par l'Homme (conifères, peupliers) peuvent également présenter certains points positifs.

- Futaies et strates arborescentes abritent tout un cortège d'oiseaux forestiers patrimoniaux (Pics et rapaces notamment) et représentent des zones de chasse pour les Chiroptères forestiers.
- Les jeunes peupleraies claires accueillent une strate herbacée diversifiée, qui s'apparente à celle des prairies et friches humides.
- Les plantations de peupleraies mûres peuvent abriter une communauté d'oiseaux forestiers remarquables (Gilde des Pics, rapaces...).
- Le pin est un bon colonisateur des terrains les plus dégradés et survit sur des substrats très pauvres. Toutefois, ce type de peuplement est particulièrement sensible aux incendies et aux tempêtes.

Menaces

- Drainage des parcelles pour plantations ou exploitations
- Entretien excessif du sous-bois
- Prise en compte parfois insuffisante des enjeux écologiques dans les parcelles exploitées
- Accroissement des surfaces plantées
- Choix de variétés de cultivars inadaptées ou trop impactantes

Espèces patrimoniales

Engoulevent d'Europe*** - Chouette Hulotte** - Fauvette pitchou*** - Castor d'Europe*** - Oreillard roux*** - Lézard vert*** - Céphalanthère à longues feuilles**

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Céphalanthère à longues feuilles

Ecosystème aquatique

Environ 0,4 % du territoire

Habitats : Cours d'eau et pièces d'eau

Code C.B. : 34.1 (lits des rivières), 24.4 (végétations immergées des rivières), 24.5 (dépôts d'alluvions), 53.4 (bordures des eaux courantes), 89.22 (fossés et petits canaux), 22.1 (eaux dormantes), 22.3 (végétations amphibies), 22.4 (végétations aquatiques), 54 (bas marais, tourbières de transition et sources)



Description générale

L'écosystème zones humides concerne les cours d'eau, mares et plans d'eau présents sur le territoire d'étude. Ces milieux correspondent à la trame bleue. Ils sont souvent source de biodiversité et sont constitués de nombreux habitats, certains étant patrimoniaux (zones à characées par exemple) et hébergeant des espèces protégées.

La zone d'étude présente une grande diversité de zones humides réparties inégalement sur le territoire (mares temporaires, marais, cours d'eau, etc.). Elle est traversée par deux rivières : le Grand Courant et le Négron, et par leurs affluents. Ce dernier est, par ailleurs, riche en espèces protégées. On y rencontre ainsi une belle population de Castor d'Europe et plusieurs autres espèces rares telles que la Crossope aquatique, le Campagnol amphibie, l'Agrion de mercure et le Butor étoilé (observés en 2015 et 2016).

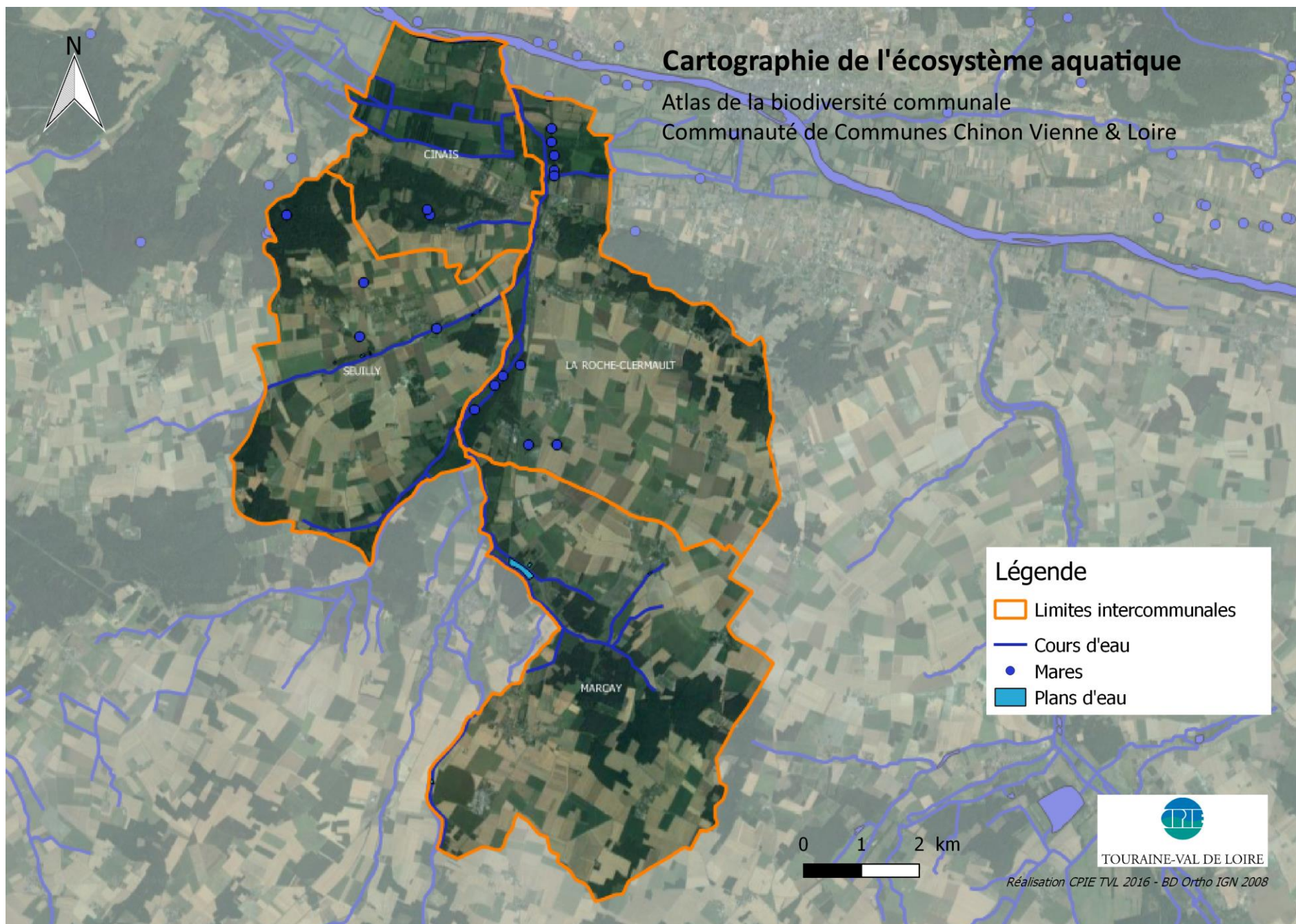
Les mares et leur cortège de plantes aquatiques sont peu nombreuses et dispersées sur l'ensemble du territoire. De multiples menaces pèsent sur ces milieux (comblement, abandon, curages, etc.). Ils jouent pourtant un rôle vital dans la gestion des ruissellements, l'abreuvement du bétail ainsi

que dans le drainage des sols engorgés. Les mares permettent également l'épuration des eaux dans les secteurs agricoles et participent à la régulation des débits hydrauliques (rétention en hiver, restitution en été, effet renforcé avec un bon maillage de haies). Elles ont un rôle écologique important en hébergeant des communautés d'amphibiens, de libellules et de nombreuses hélophytes, par exemple.

L'intérêt patrimonial du territoire étudié se concentre essentiellement au niveau du **marais de Taligny**. Cette zone humide se caractérise par la présence d'une dizaine d'habitats patrimoniaux au niveau régional et une diversité faunistique étonnante avec de nombreuses espèces à fort enjeu de conservation, et une forte potentialité liée à sa restauration en cours.



Marais de Taligny



Intérêt écologique

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur place comme support d'activités (navigation, canoë, pêche) et l'association à un cadre de vie de qualité, les milieux humides sont des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux.

- Les cours d'eau abritent un large éventail d'espèces (poissons, insectes, mammifères, mollusques) et constituent des zones de nourrissage pour de nombreuses autres espèces.
- Présence d'espèces patrimoniales emblématique du val de Loire comme la Sterne Pierregarin ou le Balbuzard pêcheur.
- Les mares peu profondes dépourvues de poissons sont investies chaque printemps par les amphibiens pour se reproduire.
- Rôle épurateur non négligeable.

Menaces

- Pollution des eaux
- Développement des espèces exotiques envahissantes.
- Artificialisation des berges des cours d'eau.
- Drainage des zones humides.

Espèces patrimoniales

Castor d'Europe*** - Martin pêcheur*** - Locustelle luscinoïde*** - Agrion de Mercure*** - Triton crêté*** - Grenouille agile*** - Couleuvre vipérine** - Samole de Valérand** - Pigamon jaune**

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Pigamon jaune

Ecosystème pelouses sèches

Environ 0,01 % du territoire

Habitats : Pelouses sèches
Code C.B. : 34.1 (pelouses pionnières thermophiles), 34.31 (prairies step-piques), 34.32 (pelouses calcaires semi-arides), 34.33 (pelouses calcaires très sèches), 34.34 (pelouses sablo-calcaires), 35.2 (pelouses sili-ceuses ouvertes)



Description générale

Les pelouses sèches constituent des habitats caractéristiques du Val de Vienne. Leur formation nécessite des conditions topographiques particulières. Elles se développent généralement sur des surfaces présentant une certaine déclivité, où l'eau ne peut pas stagner, avec un sol superficiel, voire inexistant, drainant, offrant des conditions de sécheresse et de chaleurs importantes

Seule une flore spécifique adaptée à de telles conditions peut s'y développer. **Cette végétation présente par ailleurs un intérêt patrimonial exceptionnel puisqu'elle se compose d'une forte proportion de plantes rares et menacées** dont la floraison printanière abondante attire un grand nombre d'insectes, dont de nombreux papillons menacés (Azuré du serpolet, Mercure) et diverses espèces habituellement rattachées aux écosystèmes méditerranéens.

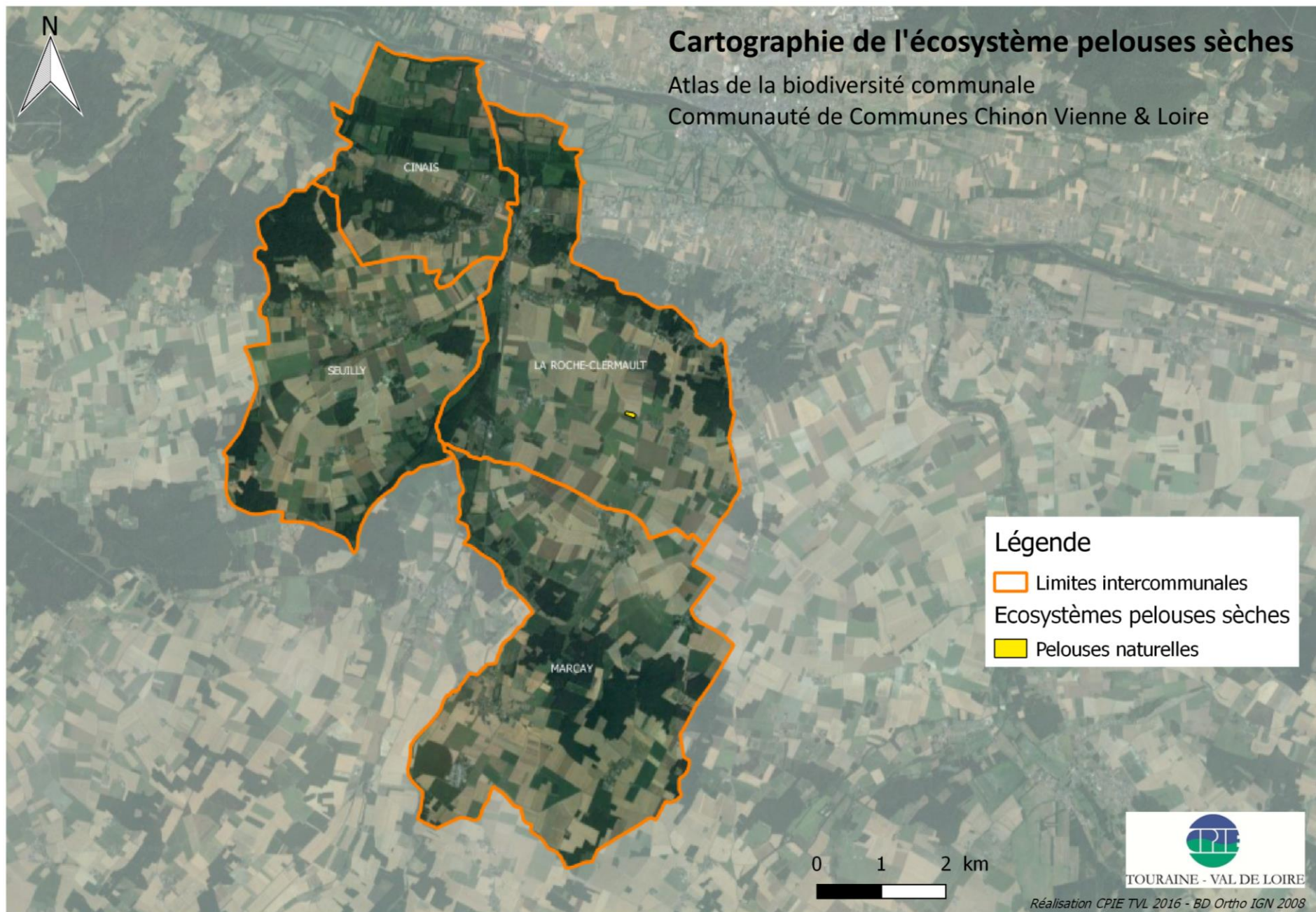


Azuré du serpolet

Jugés peu intéressants d'un point de vue agricole ou paysager, ces milieux sont souvent laissés à l'abandon. Or, la plupart des pelouses sèches correspondent à des formations végétales transitoires, paraclimaciques, susceptibles de se boiser en quelques années si elles ne sont pas entretenues régulièrement, comme c'était le cas auparavant avec l'activité de pâture ovin ancestral. Cette fermeture du milieu tend à limiter la diversité floristique et peut aboutir, à terme, à la disparition du biotope pelouse sèche avec la faune et la flore qui le compose, au profit de la chênaie thermophile.



Malgré les multiples campagnes de prospections, très peu d'habitats de pelouses sèches ont été dénombrés sur le secteur d'étude cette année encore, proportionnellement aux habitats de prairies mésophiles, par exemple.



Intérêt écologique

Les pelouses sèches sont des milieux rares et originaux où seuls les végétaux adaptés à des conditions extrêmes (forte amplitude thermique, température élevée, ensoleillement important, milieu oligotrophe) peuvent s'y développer. Elles possèdent un intérêt paysager certain pour qui sait l'apprécier et comptent parmi les milieux les plus riches en termes d'espèces, en particulier pour la flore et l'entomofaune.

- Forte attractivité pour l'entomofaune, notamment les Lépidoptères, les Orthoptères et les Hyménoptères.
- Présence d'une flore remarquable, pouvant présenter des exigences méditerranéennes, thermophiles, xérophiles.
- Habitats patrimoniaux, fragmentés dans le secteur, d'où l'intérêt de les conserver.
- Richesse et diversité avifaunistique faible à modérée, mais présence d'espèces patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur.
- Forte densité et diversité de reptiles.

Menaces

- Abandon et enrichissement
- Remise en culture
- Piétinement (moto-cross, véhicules) et dépôts sauvages de déchets

Espèces patrimoniales

Azuré du serpolet*** - Mélitée orangée** - Lézard des murailles** - Pie-grièche écorcheur** - Orchis pyramidal* - Orchis singe* - Couleuvre verte et jaune**

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Orchis pyramidal

Ecosystème bocager

Environ 7,99 % du territoire

Habitats : Prairies mésophiles et Prairies humides

Code C.B. : 38.1 (pâtures mésophiles), 38.2 (prairies à fourrage des plaines), 81.1 (prairies mésophiles améliorées)



Description générale

Le bocage est un paysage rural typique composé de prairies et de pâturages encadrés par un maillage de haies constituées d'arbres et d'arbustes. Il s'oppose donc aux plaines et autres paysages de champs ouverts, tels que l'openfield. Souvent perçu comme une forme idéalisée et champêtre de l'agriculture, sa vocation première est pourtant bel et bien agricole. La haie joue le rôle de clôture naturelle pour le bétail tout en fournissant des fruits, du bois d'œuvre et de chauffage. Elle protège du vent et des intempéries les bêtes, les cultures ainsi que les bâtiments et offre ombre et fraîcheur en été. Elle limite également l'érosion des sols et contribue à la régulation des volumes d'eau. Par sa composition floristique et sa structure diversifiée, la haie présente une grande variété de milieux de vie. Elle est utilisée à la fois comme abri, lieu de reproduction et d'hivernage, source d'alimentation, poste de guet... Elle héberge ainsi **une grande diversité d'espèces ordinaires et protégées** auxquelles elle assure la circulation et la dispersion entre les différents milieux (rôle de corridor écologique).



Cet écosystème est bien présent sur le site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre. Il est, en revanche, beaucoup plus morcelé sur le reste du territoire, voire même quasi-inexistant.

Les prairies humides sont localisées aux abords de la Vienne, tout au nord du secteur étudié, ainsi que le long du Négron et du Quincampoix. Elles sont régulièrement soumises à des périodes d'inondations plus ou moins longues, ce qui en fait sa richesse et détermine pour partie le type de végétation présent. En effet, les limons apportés contribuent à enrichir les sols et l'hygrométrie importante favorise le développement d'une végétation spécifique, comportant plusieurs espèces rares et protégées dont la Fritillaire pintade et le Pigamon jaune. Elles sont également le milieu de prédilection d'oiseaux prairiaux à fort enjeu de conservation comme le Rôle des genêts ou le Tarier des prés (reproduction) ou le Busard Saint-Martin (prédation).

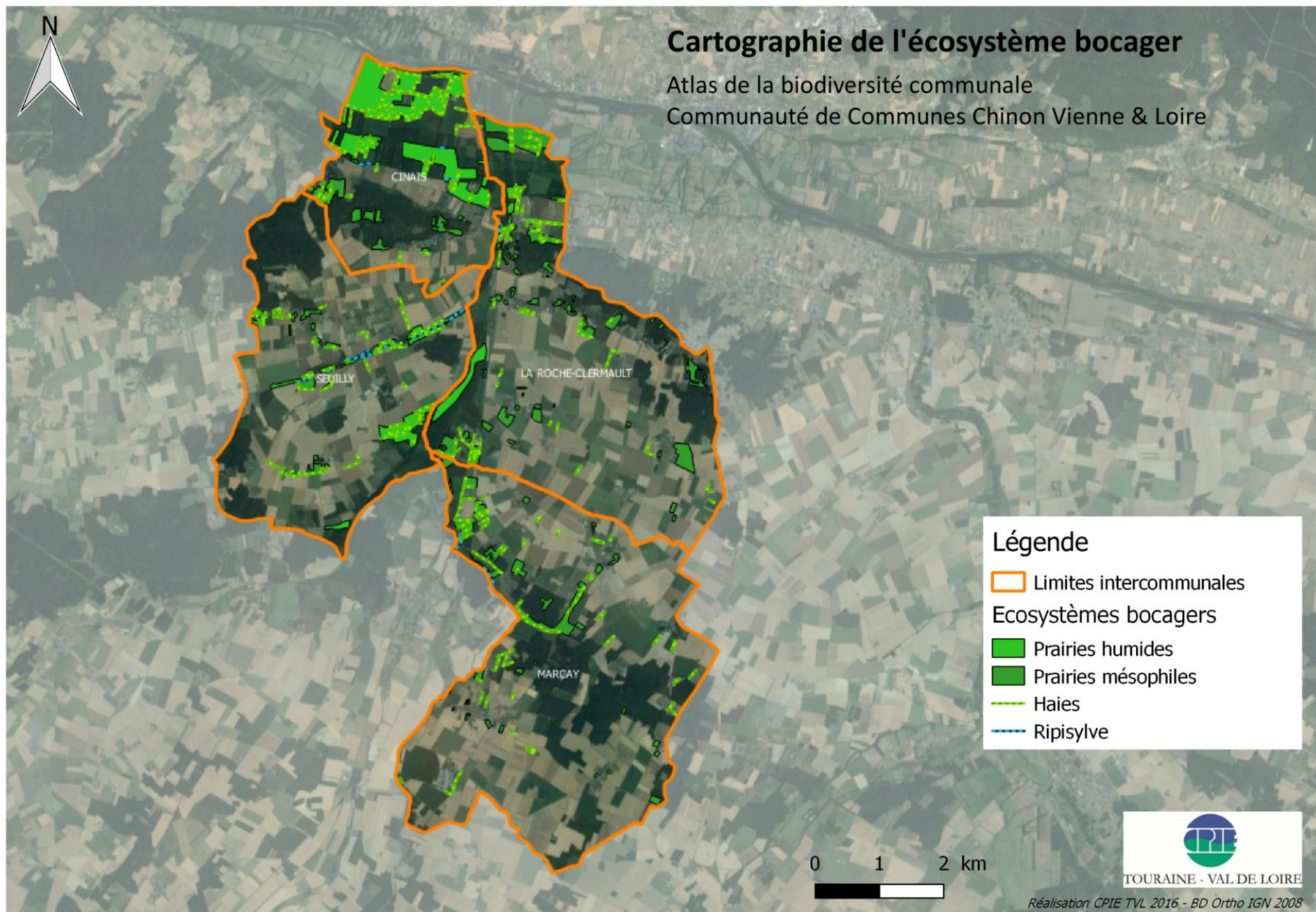


Fritillaire pintade



Tarier des prés

Les prairies mésophiles occupent une très faible surface des terres agricoles présentes sur la zone d'étude. Permanente ou temporaire, ces espaces en herbe contribuent à diversifier le paysage agricole. Souvent à l'interface entre des habitats de champs et de forêts, les prairies mésophiles présentent un grand intérêt biologique, notamment en termes d'espèces inféodés aux milieux ouverts (Entomofaune, Alouette des champs, Busards).



Intérêt écologique

Les prairies humides sont des milieux de plus en plus rares malgré leur importance écologique et leur rôle dans la lutte contre les inondations. Les prairies mésophiles, quant à elles, représentent des zones fréquentées par les espèces de milieux ouverts à la recherche de nourriture.

- Biomasse en insectes souvent importante en fin d'été (orthoptères).
- Site de nourrissage de nombreux oiseaux.
- Sites de reproduction d'oiseaux prairiaux patrimoniaux.
- Importante zone de reproduction pour les amphibiens.
- Zone d'écotone extrêmement riche.
- Rôle majeur dans l'écroulement des crues, l'épuration des eaux et le soutien à l'étiage.
- Conciliation entre activités agricoles et maintien de la biodiversité.

Menaces

- Drainage des prairies humides
- Plantations de peupliers
- Mise en culture
- Déprise ou intensification de l'élevage
- Manque d'entretien des haies bocagères et arbres isolés
- Abattage des haies
- Manque de dynamisation du bocage

Espèces patrimoniales

Tarier des prés*** - Râles des genêts*** - Busard Saint-Martin*** - Chevêche d'Athéna*** - Lucane cerf-volant** - Fritillaire pintade*** - Pigeon jaune**

**espèce d'intérêt communautaire en Europe*

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire*

**espèce inscrite sur Liste rouge*

**espèce déterminante ZNIEFF*



Râle des genêts

Ecosystème landes

Environ 0,04 % du territoire

Habitats : Landes à bruyère, Landes à ajoncs nain

Code C.B. : 31.2393 (Landes aquitanoligériennes à *Ulex minor* et *Erica scoparia*), 31.85 (Landes à Ajoncs), 22.3233 (Communautés d'herbes naines des substrats humides)



Description générale

Les écosystèmes de landes sont assez peu nombreux dans le département. Leur présence sur ce secteur d'études en fait une matrice très intéressante, bien que sous-représentée. Les landes sont localisées sur le site du Camp des Romains à Cinais et sur la commune de Marçay.

Site d'un grand intérêt écologique, paysager et historique, le Camp des Romains est constitué de landes sèches dominées par la Bruyère cendrée, ainsi que des faciès à Callune, ou des secteurs à Bruyère à balais.



Bruyère cendrée

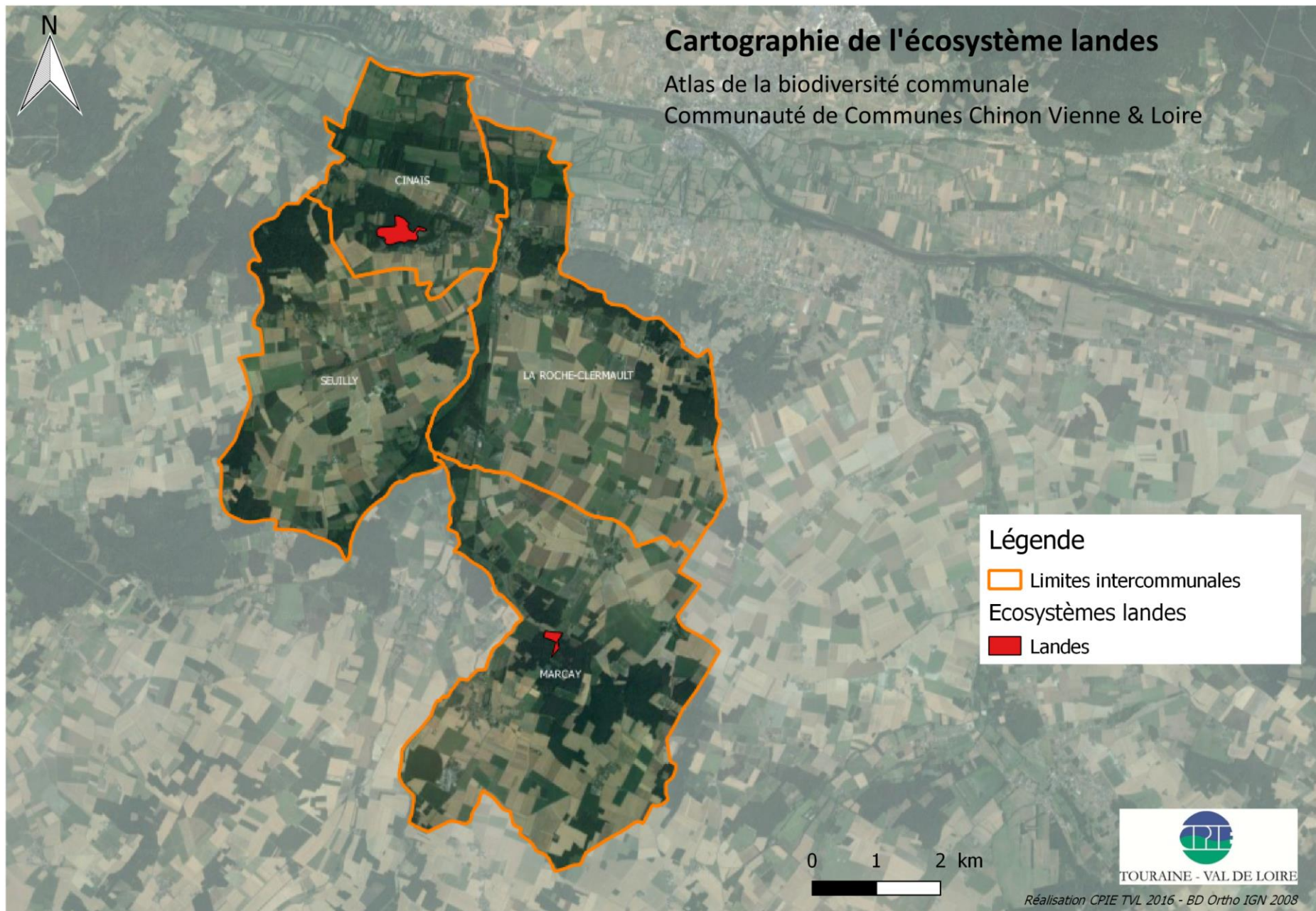


Callune commune

Malgré quelques zones relativement bien conservées, la majorité des landes sont sénescentes et soumises à l'embroussaillage (landes paraclimaciques d'origines anthropiques). La dynamique envahissante de la Ronce est la principale menace du site à court terme car elle recouvre les Bruyères qui dépérissent alors rapidement, par manque de lumière. La colonisation par les fourrés à Prunellier et à Bourdaine est également à surveiller, pour les mêmes raisons. Lorsque le milieu se referme, il perd son intérêt pour les espèces liées à la lande. La restauration des zones dégradées par des travaux de débroussaillage est donc indispensable pour empêcher la fermeture naturelle du milieu. Toutefois, le maintien de quelques fourrés épars est nécessaire puisqu'ils semblent participer à la diversité du site et s'avèrent favorable à l'avifaune (Fauvette pitchou). La présence de zones humides (mares, dépressions) contribue également faire varier les habitats présents, et l'on retrouve des espèces d'amphibiens, généralement absents de ce genre de milieu.



Camp des Romains, 2016



Intérêt écologique

Outre le fait qu'elles constituent un paysage original, témoin de pratiques aujourd'hui disparues, les landes abritent de nombreuses espèces rares spécialisées ce qui leur confère un fort intérêt patrimonial. C'est notamment un habitat de prédilection pour les reptiles qui y trouvent des conditions propices à leur développement (Vipère aspic, Couleuvre verte et jaune). Les lépidoptères et les odonates peuvent localement présenter quelques espèces remarquables.

- Sites de reproduction d'oiseaux patrimoniaux.
- Constitue une mosaïque d'habitats intéressants avec la matrice forestière.
- Augmente les zones d'écotone.

Menaces

- Fermeture naturelle du milieu
- Plantation de conifères
- Défrichement pour mise en culture
- Incendies importants

Espèces patrimoniales

Fauvette Pitchou**** - Busard Saint-Martin**** - Engoulevent d'Europe**** - Vipère aspic** - Bruyère cendrée* - Bruyère à balai*

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge

*espèce déterminante ZNIEFF



Camps des Romains, 2014

IV. La Trame Verte et Bleue intercommunale

1) Trame Verte et Bleue : généralités

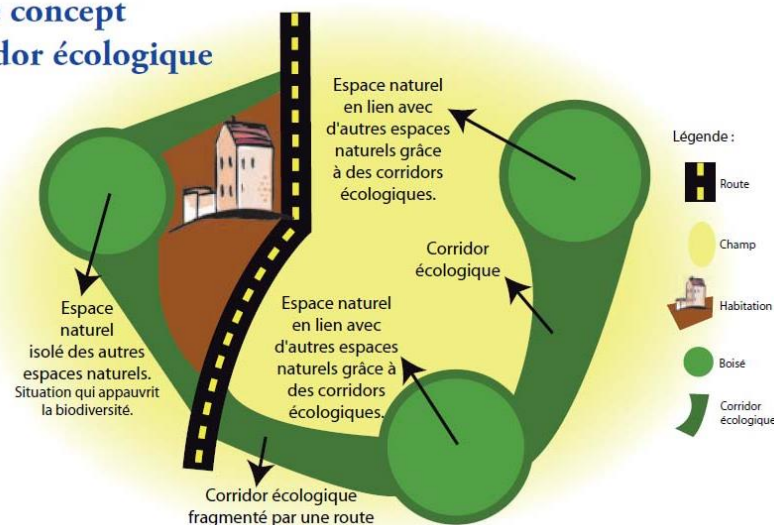
a. Concept de la TVB

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre service aux activités humaines.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Le concept de corridor écologique



Ces grandes orientations stratégiques s'appliquent aux différentes échelles des politiques territoriales à travers une démarche d'emboîtement généralement descendante, qui implique donc de traduire et de préciser à une échelle inférieure les recommandations issues du niveau supérieur :

- **nationale** : définition de critères de cohérence des trames verte et bleue entre les différentes régions et élaboration d'une carte nationale des enjeux de continuité écologique,
- **régionale** : mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans chaque région (le projet du SRCE de la région Centre-Val de Loire a été accepté le 15 janvier 2015. Ici, c'est le bassin de vie de Chinon qui est concerné),
- **locale** (intercommunale et communale) : adéquation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi...) aux orientations des documents de programmation de norme supérieure.

b. Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les « réservoirs de biodiversité » sont constitués d'un réseau de sites naturels d'intérêt biologique majeur, offrant des conditions favorables au développement de la biodiversité tant remarquable qu'ordinaire. Deux catégories de réservoirs de biodiversité ont été distinguées au cours de cette approche :

- les **réservoirs de biodiversité dits « majeurs »**, abritant des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale,
- les **réservoirs de biodiversité dits « secondaires »**, de superficie moindre mais présentant néanmoins un intérêt biologique au regard du contexte local.

Ces deux types de réservoirs biologiques forment l'ossature principale de la TVB, car c'est essentiellement depuis ces pôles d'attractivité majeurs que s'organisent les déplacements des espèces et l'articulation de la TVB.

c. Corridors de biodiversité

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les « corridors écologiques » sont constitués des éléments du paysage permettant aux espèces animales et végétales de circuler d'un réservoir de biodiversité à l'autre et d'assurer ainsi leur développement et leur dispersion sur le territoire et au-delà. Ces corridors sont formés par l'ensemble des sous-trames (bocage, zones forestières, zones prairiales, pelouses, zones humides...) auxquelles s'ajoutent ponctuellement divers éléments semi-naturels du paysage (jardins de particuliers, talus routiers).

2) Identification de la TVB intercommunale

a. La sous-trame bocagère

Ossature principale

Basse vallée de la Vienne, bords du Négron

Description de la sous-trame

Au sein des paysages ruraux, les haies associées aux zones agricoles assurent depuis des décennies des fonctions de régulation climatique et de protection des sols. Le maillage bocager forme une continuité écologique indispensable à la faune de plaine, en assurant notamment la liaison entre les zones boisées et en créant des zones tampons favorables à la biodiversité. À titre d'exemple, les Chiroptères sont particulièrement dépendants du maillage de haies pour se déplacer en milieu ouvert.

Les « éco-complexes » formés par l'association étroite entre les haies, les prairies et les zones humides (fossés et mares) constituent un intérêt majeur au sein de la TVB, et c'est généralement au cœur de ces espaces agricoles traditionnels que subsistent des alignements de frênes têtards dont l'intérêt écologique et paysager est indéniable.

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Un maillage serré de haies subsiste dans les secteurs d'élevage extensif en vallée alluviale, au nord de Cénais, où le bocage possède encore une utilité traditionnelle (délimitation du parcellaire, ombrage pour le bétail). D'une manière générale, la présence d'un petit parcellaire agricole apparaît favorable au maintien d'un maillage bocager cohérent :

- Les paysages en fond de vallée sont composés d'une multitude de petites prairies de fauche encadrées par des alignements de frênes séculaires.
- A l'inverse, le bocage est lâche voire inexistant sur les sols fertiles soumis à de fortes pressions agricoles et urbaines.

Le rôle des prairies dans le fonctionnement de la TVB est également très variable selon l'environnement dans lequel elles s'insèrent :

- dans les fonds de vallée de la Vienne, les prairies humides permanentes gérées par fauche ou pâturage occupent une vaste superficie car elles permettent de valoriser les sols régulièrement soumis aux inondations. Leur gestion extensive permet en outre le développement d'une flore remarquable.
- Au sein des contextes agricoles (plateaux de La Roche-Clermault et Marçay), elles sont disséminées et s'insèrent en mosaïque avec des cultures en diversifiant l'occupation des sols.

b. La sous-trame forestière

Ossature principale

Peupleraies de bord de Vienne, Bois de la Roche, Bois du camp des Romains, Bois de Bourg, Bois de la Brevonnière, Bois de Bergerolle, Massif forestier de Marçay

Description de la sous-trame

La sous-trame forestière occupe une part importante du territoire étudié. Les milieux boisés sont bien représentés à Cinais où ils couvrent la moitié de la surface de la commune. Ils sont, en revanche, nettement moins abondants sur la commune de La Roche-Clermault, dominée par les paysages agricoles de grandes cultures.

Les forêts de feuillus dominant largement. On en retrouve sous forme de grands massifs au niveau des communes de Cinais, Seuilly et Marçay mais également sous forme de petits bosquets plus ou moins isolés. Les peupleraies se retrouvent principalement dans la vallée de la Vienne mais on en observe aussi en bordure du Négron et sur le marais de Taligny. Quelques petits îlots de plantations de résineux apparaissent çà et là dans les forêts de feuillus.

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Le rôle de la sous-trame forestière dans la fonctionnalité de la TVB est très variable : les espaces boisés sont généralement source de biodiversité (grands mammifères et oiseaux notamment), mais leur mode de gestion (entretien souvent drastique du sous-bois) et leur nature (feuillus ou conifères) influencent considérablement leur intérêt pour la faune et la flore.

Les peupleraies constituent une typologie à part : la rotation rapide de ces boisements artificiels monospécifiques est peu compatible avec le développement d'une importante diversité d'espèces forestières spécialisées sur des milieux climatiques. En revanche, si l'entretien du sous-bois s'effectue de manière raisonnée, ces espaces constituent des zones de refuge et de transit pour la faune en contexte de grandes cultures (cervidés).

c. La sous-trame aquatique

Ossature principale

Vienne, Négron et chevelu hydrographique secondaire, Grand Courant et affluents, Plans d'eau

Description de la sous-trame

Cette sous-trame regroupe différents types d'espaces présentant des caractéristiques très différentes. Elle se compose ainsi d'éléments linéaires (réseau hydrographique) et surfaciques (mares, plans d'eau). Elle a pour caractéristique de recouper d'autres sous-trames, et notamment la sous-trame bocagère (ripisylve, prairies humides), ce qui la rend particulièrement importante pour la fonctionnalité des continuités écologiques. Elle est composée essentiellement par trois ensembles :

- les cours d'eau, que sont le Négron, le Quincampoix et le Grand courant. Ces milieux sont, dans l'ensemble, en assez mauvais état du fait de travaux de recalibrage et de rectification, de l'artificialisation des berges et du lit, de l'implantation d'ouvrages, de la pollution, etc.
- les mares. Elles sont localisées en grande majorité sur la commune de la Roche-Clermault, le long du Négron.
- les étangs. Plusieurs étangs ont été dénombrés sur la commune de Marçay, ils sont tous intégrés à la sous-trame aquatique.

Au-delà d'un simple intérêt biologique, la qualité et la fonctionnalité de ces zones humides assurent un rôle d'utilité publique en garantissant le bon état physico-chimique des eaux et constituent de fait, un enjeu fort.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

La Vienne délimite en partie le nord du territoire d'étude. Le réseau hydrographique secondaire assure également une continuité écologique au sein des paysages de vallée (vastes espaces agricoles sur les communes de Seuilly, La Roche-Clermault et Marçay) car il permet à de nombreuses espèces aquatiques et amphibiens de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. L'importance et le rôle de ce réseau dans la TVB globale sont néanmoins à nuancer localement, car les ouvrages de gestion des eaux peuvent entraver l'écoulement des eaux de surface. La gestion rai-

sonnée des cours d'eau et le maintien d'une végétalisation sur les berges sont les éléments clés permettant une fonctionnalité optimale des continuités aquatiques et une meilleure épuration des eaux superficielles.

L'intérêt écologique des pièces d'eau stagnante, comme les mares, est renforcé lorsqu'elles s'insèrent au sein d'un paysage mixte où se mêlent bâti rural, prairies et espaces boisés. Aujourd'hui, la plupart des mares se situent le long du Négron ainsi que dans les zones à urbanisation lâche où elles possèdent un rôle ornemental. Bien souvent trop petites pour être référencées par photo-interprétation, ces mares peuvent pourtant être de véritables sources de biodiversité.

d. La sous-trame des pelouses sèches

Ossature principale

Pelouse sèche

Description de la sous-trame

Les campagnes de prospection ont permis de mettre en évidence une faible représentativité des pelouses sèches sur le territoire concerné. Une seule pelouse, s'apparentant plutôt à un faciès de pelouses enfrichées par une jeune fruticée, y a été recensée. Toutefois, elle n'en demeure pas moins intéressante en termes de biodiversité puisque une belle population d'Azuré du serpolet y a été recensée.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

La pelouse est complètement isolée au sein d'une matrice agricole paysagère. Or, l'absence de connectivités entre cette pelouse et le réseau de pelouses du Val de Vienne peut entraver les flux de gènes, ce qui a pour conséquence directe de diminuer la diversité génétique des populations qui y vivent. Isolées géographiquement, les peuplements faunistiques et floristiques sont alors plus vulnérables et soumises à l'impact de la stochasticité environnementale. Les variations des caractéristiques biotiques et abiotiques peuvent menacer leur équilibre, voire leur survie. Aussi, il est nécessaire de reconstituer des « couloirs » de migration entre ces milieux.

e. La sous-trame des landes

Ossature principale

Camp des romains

Description de la sous-trame

Les landes sont des habitats spécifiques que l'on ne retrouve que peu sur le territoire. Leur présence est donc intéressante. Ce sont des formations végétales dont la physionomie est marquée par la dominance de sous-arbrisseaux ou arbrisseaux sempervirents, fréquemment rattaché aux genres *Erica* et *Ulex*.

Cette sous-trame se compose essentiellement de la lande de Cinais (camp des Romains). Elle constitue une forme de lande à bruyères et Ajonc nain, particulièrement riche en Bruyère à balais. L'intérêt du site est davantage lié à la présence d'ensembles végétaux spécifiques ou à la juxtaposition de formations végétales très différentes (boisements, landes à bruyère, prairie sèche) qu'à une diversité ou une richesse importante en espèces patrimoniales.

3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale

La Trame verte et bleue est un réseau écologique formé des différents éléments naturels du paysage, et qui peuvent aussi intégrer les jardins et espaces verts, voire certaines zones de cultures. La TVB n'est pleinement fonctionnelle que lorsque les réservoirs de biodiversité sont reliés les uns aux autres par un ensemble diversifié de couloirs appelés corridors écologiques. En superposant la localisation des réservoirs de biodiversité à celles des différents corridors écologiques qui compose la TVB, on obtient une carte sur laquelle apparaissent les continuités existantes ainsi que les zones sensibles et les secteurs moins fonctionnels. Ce sont ces zones qui fragilisent la TVB en empêchant la mise en réseau de l'ensemble des réservoirs. **C'est donc précisément sur ces secteurs que doivent porter en priorité les actions visant à restaurer les continuités écologiques du territoire.**

Les zones à enjeux identifiées par notre approche sont réparties sur l'ensemble des communes étudiées. Elles sont majoritairement localisées sur des secteurs dominés par les grandes cultures, où la faible représenta-

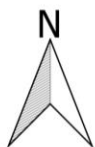
tivité d'espaces naturels empêche la mise en réseau de l'ensemble des sites naturels du territoire.

Ces zones à enjeux sont présentées sur la carte ci-après et détaillées dans les chapitres consacrés à l'état des lieux de la biodiversité de chaque commune étudiées en 2016.

4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur

L'analyse des orientations et prescriptions formalisées au sein des documents directeurs du SRCE et de la TVB du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine constitue une étape de validation indispensable. Elle permettra de vérifier la prise en compte des orientations émanant des documents d'échelle supérieure et la compatibilité entre les principales continuités écologiques identifiées dans ces documents de planification et la structure de la TVB révélée par notre approche sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Cette étape de validation (2016-2017) interviendra à l'issue de la réalisation de 4 campagnes d'ABiC concernant 16 communes.



Organisation générale de la TVB

Atlas de la biodiversité communale

Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire

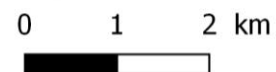


Légende

- Limites intercommunales
- Zone à enjeux TVB

Organisation de la TVB

- Trame bleue
- Trame verte
- Réserve de biodiversité majeure
- Réserve de biodiversité secondaire



Réalisation CPIE TVL 2016 - BD Ortho IGN 2008

V. Enjeux environnementaux à l'échelle communale

1) Commune de Cinais

a. Description et organisation du territoire communal

La commune est divisée en deux secteurs géologiques bien distincts, dont l'interface est matérialisée par la route D751. La partie nord repose sur une couche géologique composée de matériaux charriés par la Vienne et qui correspondent à des alluvions modernes, tels que des sables, des galets et des sables-argileux. En revanche, au sud de la D751, plusieurs couches géologiques affleurent et s'entremêlent. Le coteau est constitué de Turonien inférieur et supérieur. Au sud de ce coteau, sur la partie haute, affleure une formation du Sénonien constituée de sables quartzeux à spongiaires. Sur la partie inférieure de la pente, vers le bourg de Cinais, affleure le Turonien moyen et supérieure. Plus à l'ouest, le camp des Romains repose sur une formation de l'Eocène détritique continental composée de conglomérats à silex et spongiaires du Sénonien fragmentés ou remaniés. Ce substrat géologique va donner des sols pauvres, acides et très sensibles à l'excès d'eau dont va dépendre la composition de la végétation. Une lecture de la géologie de la commune est possible en remontant depuis la route vers le camp des romains, on y voit alors se succéder les différentes couches géologiques.

En termes de paysage, la route D751 joue là encore un rôle structurant. Un grand contraste apparaît entre le nord et le sud de la commune. En effet, au nord on retrouve un paysage typique de bocage bien conservé, et ponctué de nombreuses peupleraies. Au sud le paysage est plus varié, marqué par les boisements nichés sur les reliefs et par les zones urbanisées et agricoles, plus au sud.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

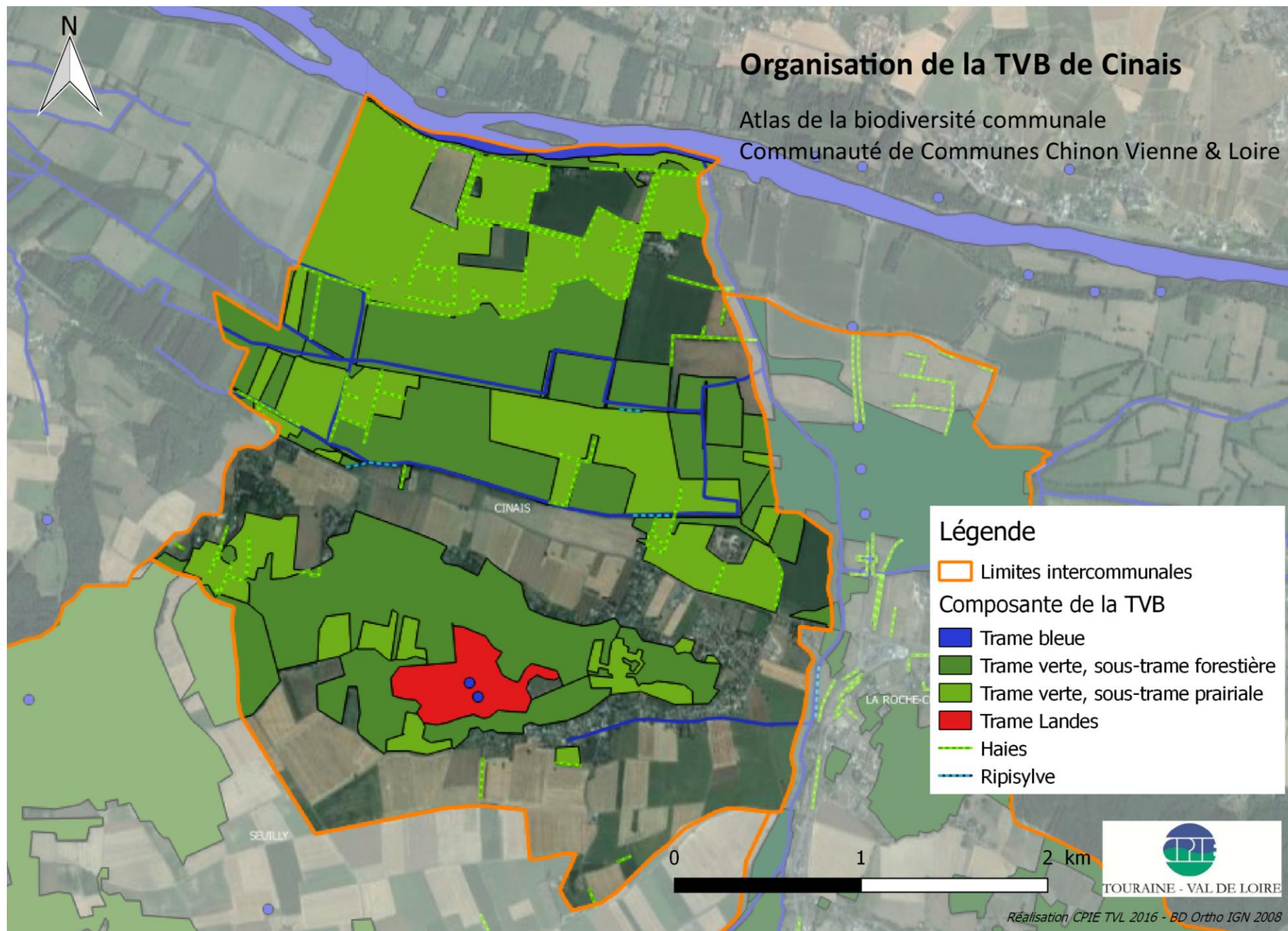
Sites naturels majeurs

- Basses vallées de la Vienne

Ce secteur correspond à la partie Vienne du site Natura 2000 « Basses Vallée de la Vienne et de l'Indre ». Ici, il occupe la moitié de la commune. Il est caractérisé par un bocage très bien conservé. On y trouve des prairies humides, dédiées à la récolte du foin, et un réseau de haies remarquables avec de nombreux Frênes têtards. Ces arbres, dont le mode d'exploitation a façonné leur forme si particulière, sont des habitats naturels pour bon nombre d'espèces grâce aux cavités qui se creusent dans leur tronc. Parmi ces espèces hôtes, on peut citer les chiroptères et les coléoptères saproxyliques. Les prairies sont aussi des habitats riches en espèces patrimoniales, comme la Fritillaire pintade. Ce sont des sites de reproduction, de nourrissage ou des étapes migratoires importantes pour un grand nombre d'oiseaux, comme par exemple le Râle des genêts (dernière population de la région Centre Val de Loire). La diversité du peuplement avifaunistique a d'ailleurs justifié le classement de ce site en ZPS. Néanmoins, les difficultés rencontrées par certains éleveurs qui abandonnent les prairies de fauche, couplée au développement de la populiculture et à la mise en place de cultures céréalières, ont tendance à faire diminuer la surface prairiale, pouvant engendrer une perte de biodiversité.

- Camp des Romains

D'une superficie de 25,6 hectares, ce site présente un grand intérêt historique, archéologique, paysager et écologique. Constitué de landes à Bruyères et à Ajonc nain, il représente un milieu typique devenu rare en Indre-et-Loire. Son intérêt écologique est surtout lié aux groupements de végétaux (lande aquitano-ligérienne) ainsi qu'à la diversité des milieux présents (landes, prairies, boisements). Néanmoins, il constitue également une vaste zone d'habitats et de refuges pour les insectes et les oiseaux au sein d'un paysage marqué les cultures. Il serait intéressant de réaliser des inventaires de l'entomofaune, qui est encore très méconnue sur ce site, afin de déterminer la présence ou non d'espèces patrimoniales.



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2016

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des ruisseaux
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes Chênaies acidiphiles
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame landes	Landes	Landes à Bruyère à balais et Ajonc nain
		Landes sénescents évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières

Diversité des espèces

Le territoire communal de Cinais est compris, pour moitié, dans un **z-nage environnemental (site Natura 2000)**. La présence de ce périmètre réglementaire est une source d'information non négligeable pour la connaissance de la biodiversité communale, bien qu'il concerne un vaste territoire qui s'étend au-delà de Cinais. Ces données faunistique et floristique ont donc été couplées à celles fournies sur le site de l'INPN ainsi qu'aux résultats d'inventaires menés par le CPIE en 2016 et lors des années précédentes.

Toutes les espèces patrimoniales et/ou protégées localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2011) sont mentionnées dans ce tableau.

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2011

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Anacamptis pyramidalis</i>					
	<i>Erica cinerea</i>					
	<i>Erica scoparia</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					NT
	<i>Helictochloa marginata</i>					
	<i>Potentilla montana</i>					
	<i>Potentilla supina</i>					NT
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Samolus valerandi</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Gomphocerippus binotatus</i>					EN
	<i>Ephippiger diurnus</i>					NT
	<i>Limenitis camilla</i>					
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Erinaceus europaeus</i>					

Oiseaux	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Caprimulgus europaeus</i>					
	<i>Ciconia ciconia</i>					EN
	<i>Circus cyaneus</i>					NT
	<i>Columba oenas</i>					
	<i>Crex crex</i>					CR
	<i>Egretta alba</i>					
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Emberiza citrinella</i>					NT
	<i>Larus melanocephalus</i>					NT
	<i>Saxicola rubetra</i>					CR
	<i>Sylvia undata</i>					VU
Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Pelophylax ridibundus</i>					
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>					
	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Vipera aspis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Les zones bocagères constituent une entité paysagère assez largement répandue sur la commune. Les plus beaux ensembles se situent, en majorité, à proximité de la Vienne. Le bocage est compris dans la ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, site Natura 2000 découlant de la Directive Oiseaux de 1979 et mettant en avant la richesse avifaunistique du site. Principal réservoir de biodiversité de la commune, il offre des

conditions favorables au développement d'une multitude d'espèces animales et végétales. On y trouve ainsi de nombreux oiseaux rares ou protégés comme le Râle des genêts, la Cigogne blanche, l'Aigrette garzette et le Tarier des prés, lequel fait l'objet de sessions de baguages depuis quelques années, mais aussi des rapaces diurnes et nocturnes. La flore y est également diversifiée grâce à des conditions d'ensoleillement et d'humidité qui lui sont favorables.

Le bocage humide fournit des infrastructures écologiques permettant le déplacement de ces espèces.

Ailleurs, la sous-trame bocagère est morcelée. Quelques prairies subsistent mais elles sont, dans l'ensemble, dépourvues de haies.

Sous-trame forestière

La sous-trame forestière est constituée de deux types d'habitats : les peupleraies et les boisements caducifoliés. Les peupleraies se retrouvent au nord de la commune et morcellent le paysage bocager existant en petits îlots. Cet habitat monospécifique ne présente pas un fort potentiel d'accueil pour la biodiversité (sous-bois pauvre et entretenu, vitesse de rotation rapide du boisement) mais il permet néanmoins à quelques espèces de se maintenir.

Les boisements caducifoliés, au sud de la commune, contribue fortement à la fonctionnalité écologique du territoire. En effet, la connexion avec d'autres types de milieux, la tranquillité du site ainsi que son mode de gestion en font un réservoir de biodiversité majeur.

Sous-trame aquatique

Les écoulements de surface sont plutôt rares : en dehors de la rivière du Grand Courant qui traverse la commune de part en part, le réseau hydrographique local est limité. La vallée de la Vienne, alimentée par de nombreux ruisseaux et par le Grand Courant, constitue un corridor humide majeur qui permet la circulation des espèces animales et végétales entre les différents habitats.

Pour la Vienne, la commune est assez peu concernée par cet habitat, puisqu'elle n'y serpente que quelques mètres. Elle représente toutefois un réservoir de biodiversité important de par la diversité des habitats

rencontrés. La présence de parcelles régulièrement inondées lors de crues favorise les espèces liées aux zones humides et aux cours d'eau.

Le réseau de mares est peu fourni et les rares trous d'eau sont localisés sur le camp des Romains. Elles présentent néanmoins un intérêt puisqu'elles diversifient les habitats présents sur ce site et permettent d'y accueillir une faune et une flore inféodées aux milieux humides.

Sous-trame landes

Cette sous-trame correspond au camp des Romains. L'intérêt de cette lande provient essentiellement des groupements de végétaux qui s'y trouvent. En revanche, peu d'espèces patrimoniales y ont été recensées. Pour que ce milieu se maintienne, il est nécessaire de l'entretenir régulièrement. En cas d'abandon des pratiques de gestion, ce milieu évoluera progressivement en boisements, lesquels sont déjà bien représentés sur la commune de Cinais et aux alentours.

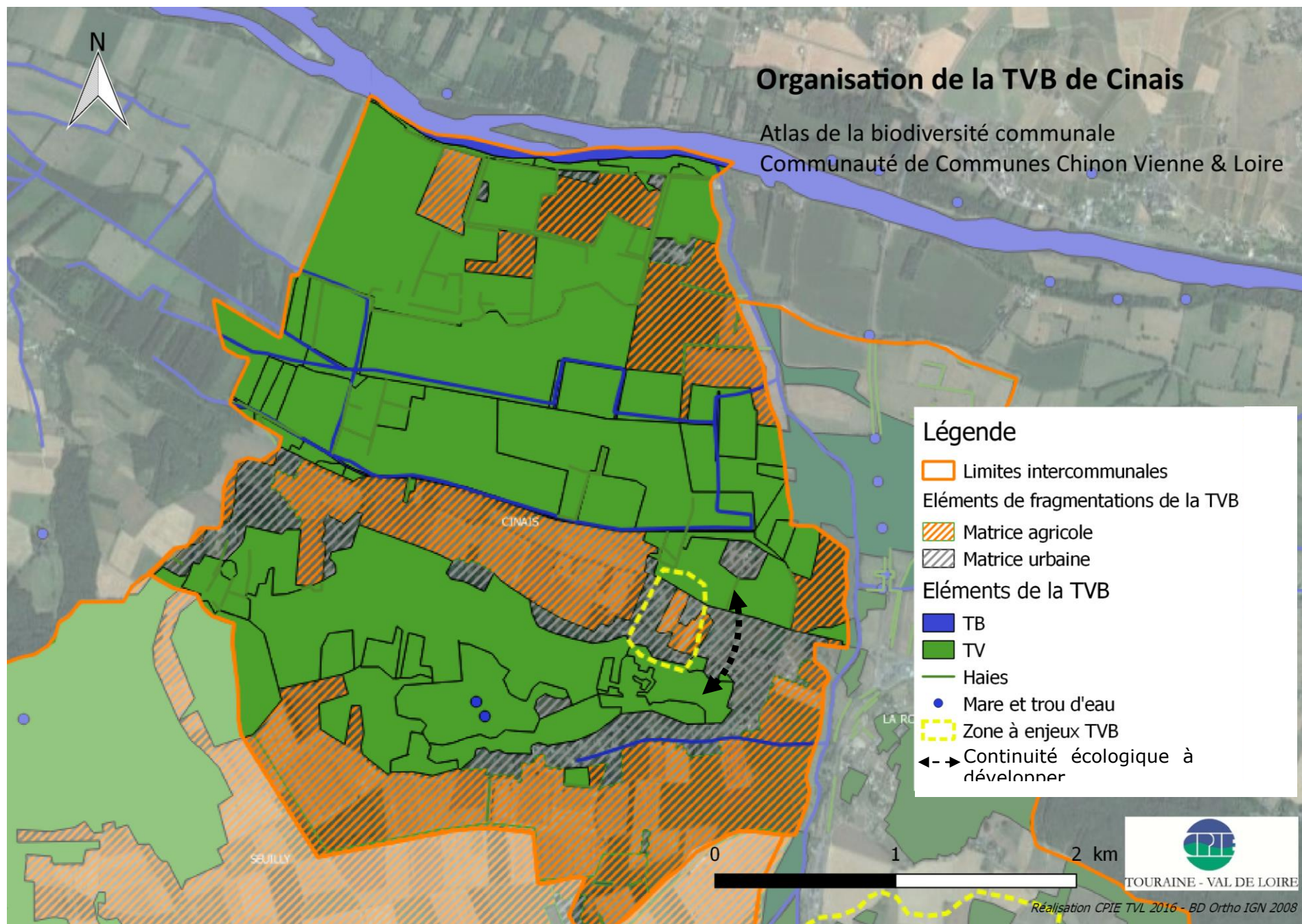
d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal où le réseau écologique est inexistant ou mis à mal. On constate ici que les matrices urbaines et agricoles jouent un rôle de barrière entre le bocage au nord et les boisements caducifoliés au sud de la commune. Qui plus est, l'absence d'éléments structurant le paysage naturel, tels que les haies, ne permet pas les interactions entre ces deux milieux.

Ainsi, un secteur sensible, où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB, apparaît :

- **Les Jards (est) :** zones urbanisée et agricole

Cette zone à enjeux doit être perçue comme un secteur d'intervention prioritaire sur lequel il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonnée des cours d'eau et des talus...



2) Commune de La Roche-Clermault

a. Description et organisation du territoire communal

Le territoire de la commune est dominé par l'agriculture. La matrice agricole couvre en effet plus de 60% du territoire et s'étend du sud de La Roche-Clermault jusqu'en dessous de la D364. Elle s'y développe sur des sols composés en majorité par des formations du Turonien (supérieur, moyen et inférieur) et en moindre proportions du Cénomaniens.

Au-dessus de la D364, sur des couches géologiques du Sénonien et de l'Eocène détritique continental, ce sont les boisements caducifoliés et les vignes qui se disputent l'espace. Ils se rencontrent également sous forme de petits îlots dans la vaste plaine agricole.

L'urbanisation se concentre, pour l'essentiel, le long de la D759 et de la D364.

À l'extrémité nord ainsi qu'à l'ouest de la commune, le paysage change radicalement grâce à la présence d'une couche d'alluvions modernes constitués de limons, de sables et de graviers. En effet, l'extrémité nord de La Roche-Clermault est occupée par une vallée humide où les peupleraies dominent bien que subsiste encore un maillage bocager relativement préservé. Cette structure du paysage se retrouve tout le long du Négron mais également au niveau du marais de Taligny.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

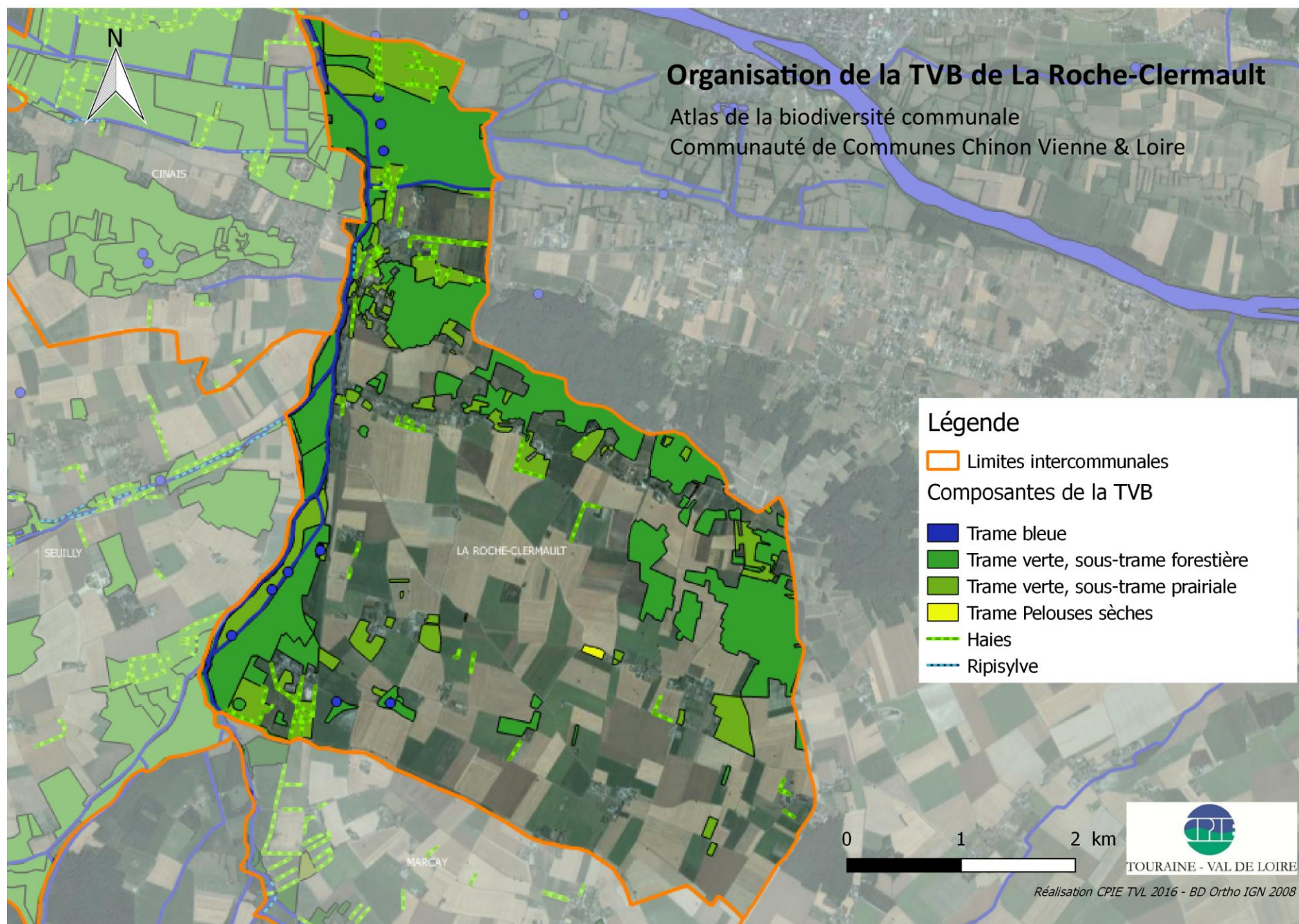
- **Basses vallées de la Vienne**

Le nord de la commune est inclus dans le site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne, caractérisé par un paysage de bocage très bien conservé. On y trouve quelques prairies humides et de nombreuses peupleraies. Bien que les peupleraies soient peu favorables à la biodiversité, la présence de haies et de prairies constituent un habitat privilégié pour un grand nombre d'espèces. La bonne conservation de ces deux composantes favorise le développement d'une biodiversité remarquable. Les espèces présentent dans ce type d'habitat y trouvent en effet un intermédiaire entre le milieu forestier et le milieu ouvert de plaine.

- **Marais de Taligny**

Certes moins riche qu'autrefois sur les plans floristiques et faunistiques, le marais de Taligny représente le principal réservoir de biodiversité de la commune. Classée à la fois ZNIEFF, ENS et RNR, cette zone humide présente une richesse biologique et écologique forte. On y trouve ainsi de nombreuses espèces patrimoniales protégées, comme la Samole de Valérand ou l'Agrion de mercure, ainsi que des habitats rares à l'échelle du département.

Le marais de Taligny fait d'ailleurs l'objet d'un plan de gestion pour la période 2015-2020 animé par le PNR, la Communauté de communes Chiron Vienne et Loire et par le CPIE Touraine Val de Loire (prestataire).



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2016

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêts riveraines de frênes et d'aulnes des fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses sèches semi-naturelles

Diversité des espèces

De nombreux zonages environnementaux sont présents sur le territoire communal de La Roche-Clermault mais la majorité d'entre eux ne concernent qu'un seul et même site. Cela n'en reste pas moins une mine d'informations quant à la diversité biologique présente sur la commune,

et rend compte de l'intérêt du patrimoine naturel communal, d'autant plus que ces zonages bénéficient régulièrement d'actualisation des connaissances.

Les données naturalistes ci-dessous sont issues des fiches descriptives de chacun de ces zonages, de la base de données de l'INPN et sont complétées par nos propres inventaires de terrain menés en 2016.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2011) sont mentionnées.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/240030193>

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2011

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Carex tomentosa</i>					
	<i>Cephalanthera longifolia</i>					
	<i>Cirsium tuberosum</i>					
	<i>Cladium mariscus</i>					NT
	<i>Cyperus longus</i>					NT
	<i>Fritillaria meleagris</i>					VU
	<i>Hottonia palustris</i>					
	<i>Juncus subnodulosus</i>					
	<i>Oenanthe lachenalii</i>					NT
	<i>Orchis anthropophora</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Samolus valerandi</i>					
	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>					EN
	<i>Teucrium scordium</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
	<i>Zannichellia palustris</i>					
Insectes	<i>Calopteryx virgo</i>					

	<i>Coenagrion mercuriale</i>					NT
	<i>Corduligatser boltonii</i>					
	<i>Libellula fulva</i>					
	<i>Maculinea arion</i>					VU
	<i>Pezotettix giornae</i>					
	<i>Phaneroptera nana</i>					
	<i>Platycnemis acutipennis</i>					NT
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i>					VU
	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Erinaceus europaeus</i>					
	<i>Barbastellus barbastellus</i>					NT
	<i>Neomys fodiens</i>					VU
Oiseaux	<i>Actitis hypoleucos</i>					
	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Ardea purpurea</i>					VU
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Aythya marila</i>					
	<i>Circus cyaneus</i>					NT
	<i>Circus pygargus</i>					VU
	<i>Cisticola juncidis</i>					
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Emberiza schoeniclus</i>					VU
	<i>Falco subbuteo</i>					NT
	<i>Gallinago gallinago</i>					
	<i>Lanius collurio</i>					
	<i>Locustella luscinioides</i>					CR
	<i>Rallus aquaticus</i>					VU
	<i>Saxicola rubetra</i>					CR
	<i>Sterna hirundo</i>					NT
	<i>Strix aluco</i>					

	<i>Sylvia curruca</i>					VU
	<i>Tyto alba</i>					NT
	<i>Upupa epops</i>					
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Pelophylax kl. esculenta</i>					
	<i>Pelophylax ridibundus</i>					
Reptiles	<i>Rana dalmatina</i>					
	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Lacerta bilineata</i>					
	<i>Natrix maura</i>					VU

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

La sous-trame bocagère est très peu représentée et se concentre pour l'essentiel au nord de la commune, secteur compris dans le site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne. Dans cette zone, le bocage est composé de prairies mésophiles et humides plus ou moins cloisonnées de haies, auxquelles se mêlent de grandes parcelles de peupleraies. Malgré la nette prédominance des peupliers, ce bocage est très intéressant en termes de biodiversité.

On retrouve également ce paysage de bocage bien préservé au sud-ouest de la commune, à proximité du marais de Taligny. Ici, les prairies correspondent à des zones de pâturage bovin.

Quelques haies se dessinent ici et là au sein de la vaste plaine agricole qui s'étend sur la quasi-totalité de la commune. Il est nécessaire de les con-

server car leur importance dans le maintien de la biodiversité agricole est capitale : en plus d'être des réservoirs pour de nombreuses espèces, elles permettent aussi leur dispersion.

Sous-trame forestière

La sous-trame forestière est composée de boisements caducifoliés, de peupleraies et en moindre proportions de plantations de pins. Elle est très peu représentée sur la commune. Les peupleraies constituent les principaux massifs, on en retrouve à l'extrémité nord de la commune, au niveau du bocage, mais aussi plus au sud, sur le marais de Taligny. Les boisements caducifoliés apparaissent très fragmentés et sont globalement présents en limite est de La Roche-Clermault. Ils ont pour autant un intérêt en termes de biodiversité puisqu'on y trouve plusieurs espèces d'orchidées dont l'Orchis mâle et l'Orchis singe, cette dernière est déterminante ZNIEFF en région Centre Val de Loire.

Sous-trame aquatique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont relativement bien représentés sur la commune. Les écoulements de surface sont néanmoins rares puisqu'ils se limitent au cours d'eau du Négron. Le réseau hydrographique secondaire est quasi-inexistant.

Concernant les mares, elles forment un réseau relativement étendu le long de Négron. Au nord, tout d'abord, plusieurs mares sont proches géographiquement ce qui les rend d'autant plus intéressantes car cette proximité, renforcée par la présence de haies dans ce secteur, favorise la circulation et la pérennité des espèces. Plusieurs mares ont également été recensées sur le marais de Taligny. Celles-ci sont particulièrement riches en espèces d'amphibiens et d'odonates remarquables.

Le site naturel du marais de Taligny recoupe la sous-trame aquatique. Cette zone humide, qui bénéficie de nombreux classements pour sa richesse et sa diversité floristique et faunistique, est le principal réservoir de biodiversité de la commune.

Sous-trame pelouses sèches

La sous-trame pelouses sèches est quasi-inexistante sur la commune. Toutefois, la présence d'une belle population d'Azuré du serpolet, papil-

lon protégé au niveau national, ainsi que la rareté de cet habitat à l'échelle communale, en fait un espace à forte valeur écologique. Un entretien régulier par fauchage tardif est nécessaire pour le préserver, auquel cas le milieu se fermera et perdra sa valeur patrimoniale.

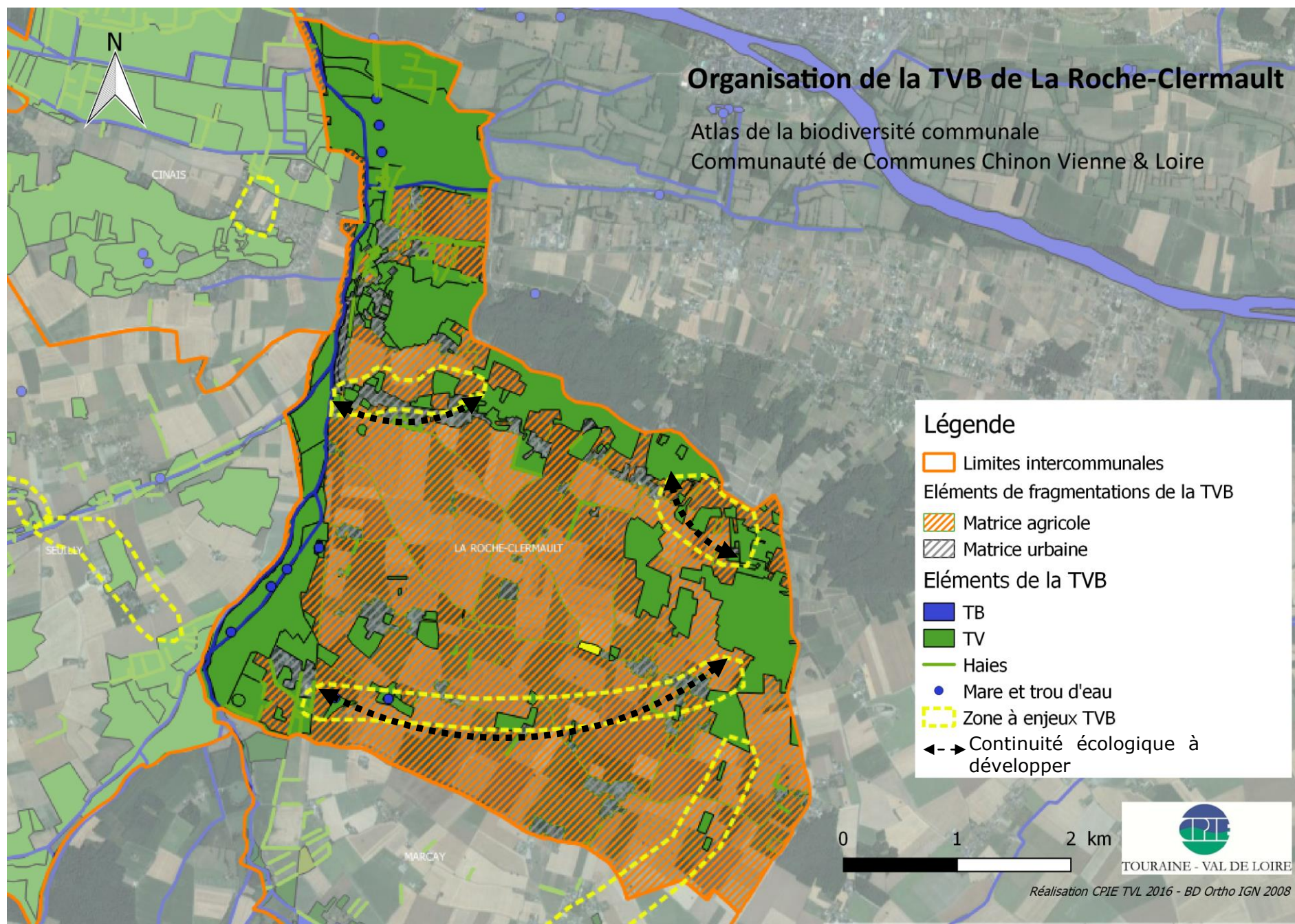
d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques communales, plusieurs secteurs sensibles où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB apparaissent :

- **Centre bourg de La Roche-Clermault** : zone urbanisée
- **La Bertinière et Villégron (est)** : zone viticole
- **La pièce des marais et hameau de Launay (sud)** : zone agricole

Ces zones à enjeux doivent être considérées comme une priorité en termes d'aménagements du paysage. Pour améliorer la fonctionnalité du paysage, il pourrait être envisagé de replanter des haies, voire de creuser de nouvelles mares qui viendront compléter le réseau déjà existant.



3) Commune de Marçay

a. Description et organisation du territoire communal

Sur le plan géologique, le territoire de la commune est constitué essentiellement par des formations du Cénomanien inférieur et moyen composées d'argiles, de sables et de graviers. Cette couche géologique couvre les 2/3 sud de Marçay. Au nord, commence une série de formations du Turonien inférieur (craie blanche plus ou moins argileuse) et du Cénomanien supérieur (marnes contenant de l'argile et du calcaire). Au niveau du Négron, on rencontre une couche d'alluvions modernes constitués de limons, de sables et de graviers. À l'extrémité sud, se trouve une formation de l'Oxfordien moyen.

En termes de paysage, la commune est dominée par la matrice agricole qui couvre plus de 70% du territoire. Elle est scindée en deux plateaux bien distincts par un massif forestier localisé en plein centre de Marçay. En plus de ces deux matrices, on retrouve également quelques zones urbanisées réparties sur tout le territoire et insérées dans la matrice agricole.

b. Éléments remarquables du patrimoine naturel

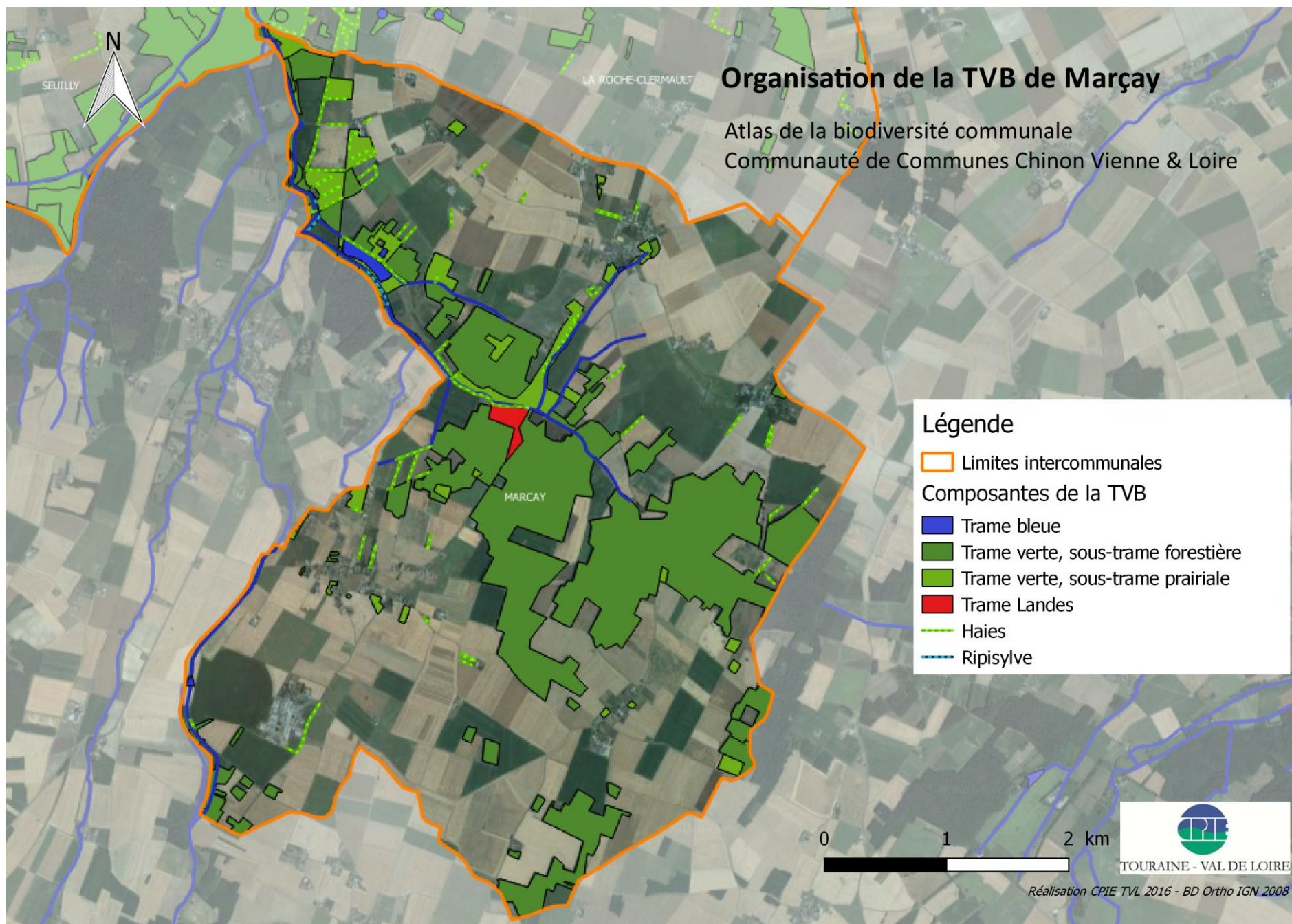
Sites naturels majeurs

Cette commune ne semble pas concernée par les zonages environnementaux, il est de ce fait moins évident de pointer des sites naturels remarquables. De plus, les milieux sont peu diversifiés du fait d'une occupation des sols dominée par l'agriculture intensive ce qui réduit considérablement le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Toutefois, l'habitat forestier est assez compact et présente donc une forte attractivité pour un grand nombre d'espèces. Elle représente un refuge et un réservoir de biodiversité d'autant plus important que l'agriculture alentour laisse peu de place à la diversité spécifique de par les traitements chimiques, l'absence de haies ou de mares,... Ce massif forestier est d'autant plus propice à la biodiversité présentant les caractéristiques suivantes :

- **mélange d'essences autochtones** en laissant se développer une végétation d'accompagnement spontanée, ce qui accroît également la résistance du peuplement.

- **bois mort sur pied ou au sol**, qui attire les insectes saproxyliques ainsi que les oiseaux insectivores et les chauves-souris qui s'en nourrissent.

- **arbres à cavités**, ce qui améliore la richesse biologique du milieu en créant des conditions favorables à l'installation d'espèces cavernicoles telles que des oiseaux (sitelles, mésanges, rapaces nocturnes), des mammifères (chauves-souris, écureuils), des insectes (abeilles) et parfois des reptiles et des amphibiens, pour les cavités au niveau du sol.



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2016

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules
	Boisements de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
	Peupleraies	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame Landes	Landes en cours d'emboisement	Landes sénescents évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières

Diversité des espèces

Sur la commune de Marçay, les habitats sont globalement peu diversifiés du fait de la prépondérance de deux sous-trames, à savoir les sous-trames agricole et forestière.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2011) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2011 n'ont pas été prises en compte.

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2011

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Insectes	<i>Lucanus cervus</i>					
	<i>Melitaea didyma</i>					NT
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Plecotus auritus</i>					
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Pelophylax kl. esculenta</i>					
	<i>Pelophylax ridibundus</i>					
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

La sous-trame bocagère est très peu présente sur la commune. Elle est essentiellement constituée par des haies et des petits boqueteaux éparés bien que subsistent encore quelques petites prairies mésophiles et humides. L'image traditionnelle du bocage, prairies cloisonnées de haies, fait ainsi place à un paysage de lignes boisées.

Cette sous-trame est localisée, pour l'essentiel, à proximité du Négron. Ailleurs, le maillage de haies est très fragmenté, voire quasi-inexistant notamment dans la vaste plaine agricole au sud du massif forestier. Les haies sont pourtant favorables à la mise en réseau des espaces naturels

entre eux et facilitent les liaisons biologiques au sein des matrices agricole et urbaine. Il est donc nécessaire de les conserver, voire de les favoriser.

Sous-trame forestière

Cette sous-trame se retrouve sous forme de grand massif mais également sous forme d'îlots boisés disséminés au sein du paysage agricole.

Ancré au centre de la matrice agricole, le massif forestier constitue le principal « poumon vert » de la commune. Qui plus est, le fait qu'il soit connecté à d'autres milieux naturels (vignes, haies, prairies, lande) permet l'expression d'une importante biodiversité. En effet, les autres milieux naturels associés comme les landes ou encore les prairies apportent de nouveaux territoires de chasse et diversifient la ressource alimentaire pour les chiroptères et les oiseaux, et globalement la plupart des espèces entomophages, par exemple.

Les îlots boisés sont à maintenir car ils jouent un rôle important dans la dispersion de la petite faune entre les différentes sous-trames.

Sous-trame aquatique

La sous-trame aquatique est très peu représentée en raison du faible linéaire de cours d'eau présent sur le territoire communal.

Le réseau de mares est très éclaté, presque inexistant, quant aux plans d'eau, un seul groupement est présent sur la commune. Il s'agit de la zone d'étangs communaux allouée aux activités de loisirs comme la pêche.

Les eaux courantes de surface sont, elles aussi, peu présentes. Elle concerne uniquement le Négron, rivière qui s'écoule en limite ouest jusqu'au massif forestier au centre de la commune. Ce cours d'eau, bien qu'en assez mauvais état, constitue un corridor biologique important ainsi qu'un lieu de vie pour de nombreuses espèces terrestres et aquatiques telles que le Castor européen, protégé au niveau national.

Sous-trame landes

Bien que très minoritaire, cette sous-trame est, du fait de sa typicité, intéressante à aborder. Localisée au centre de la commune, au sein du massif forestier, cette lande n'abrite pas une cortège important d'espèces patrimoniales mais constitue une zone intéressante en termes de lépidop-

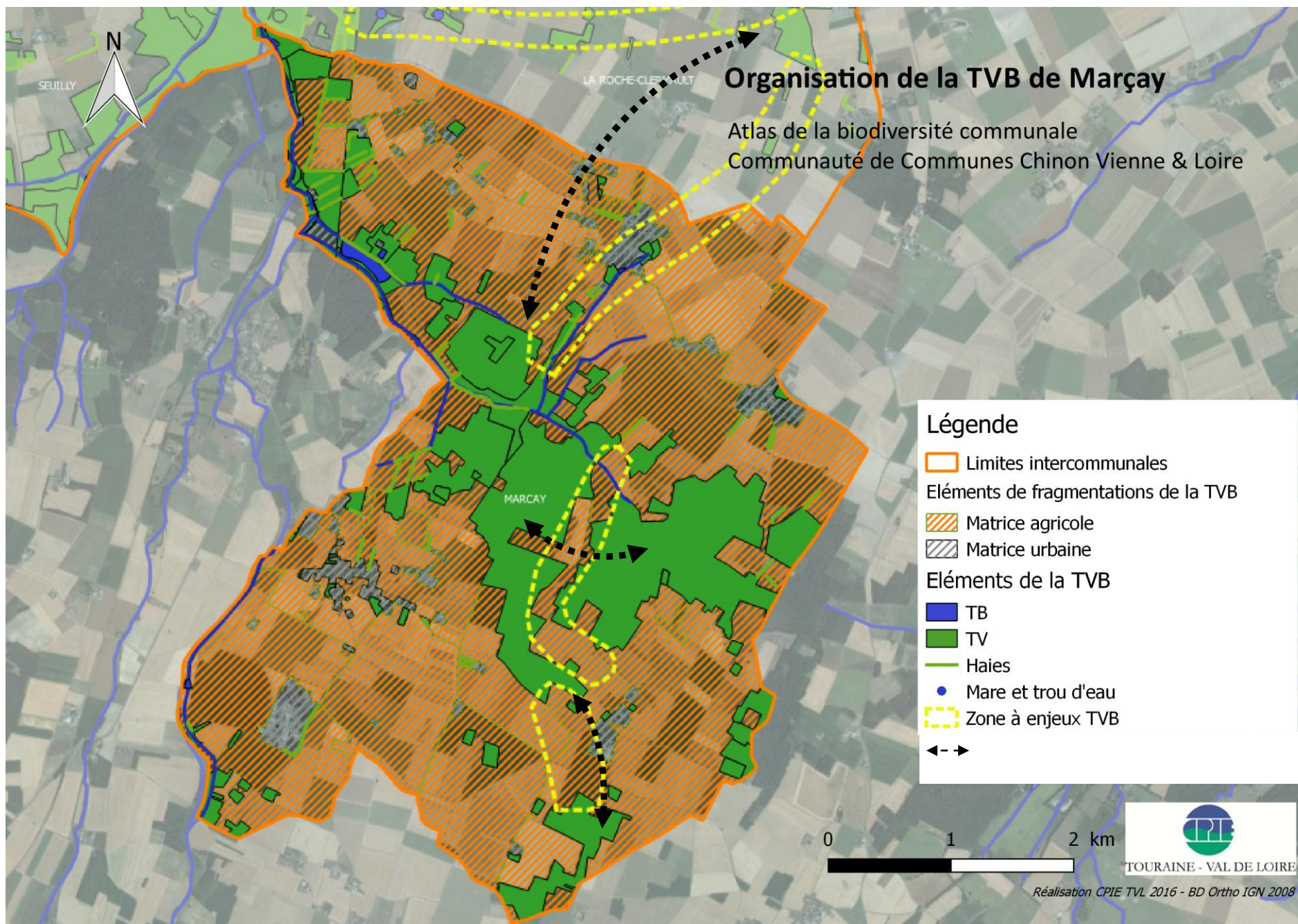
tères. Elle contribue également à diversifier le paysage dominé par l'agriculture.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeu de la TVB sont très liées à la composition du paysage et à la présence de connexions entre les réservoirs de biodiversité. Dans le cas présent, une unique zone source faisant office de réservoir a été identifiée, il s'agit du massif forestier et de ses milieux naturels associés. Néanmoins, ce massif est fragmenté par la vaste plaine agricole. Plusieurs zones à enjeux ont donc été déterminées :

- **Zone entre les Brûlis et le bois Jobin** (centre) : zone agricole
- **Zone entre le Bois du Chillou et les terres Gohares** (sud) : zone agricole et urbaine

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus...



4) Commune de Seully

a. Description et organisation du territoire communal

La commune de Seully présente une assez forte hétérogénéité géologique puisqu'on y retrouve huit formations différentes. La partie nord de la commune, délimitée par la D117, est recouverte d'une couche géologique de limons des plateaux puis d'Eocène détritique. Ces deux couches sont encerclées par du Sénonien à sables quartzeux. Au sud de la D117, ce sont les formations du Turonien inférieur, moyen et supérieur qui dominent. La couche de Turonien inférieur, au sud du Quincampoix, est encerclée par des formations de Cénomanien inférieur et moyen composées d'argiles, de sables et de graviers. L'extrémité sud de la commune repose sur du Cénomanien supérieur constitué de marnes. On note également la présence d'une couche d'alluvions modernes composée de limons, de sables et de graviers sur les secteurs où s'écoulent les cours d'eau du Quincampoix et du Négron.

L'occupation des sols est dominée par l'agriculture bien que la plaine de grandes cultures, au sud du Quincampoix, est entrecoupée de quelques petits bosquets. Dans ce secteur, on retrouve également de nombreuses zones urbaines plus ou moins isolées ponctuant le paysage agricole. L'urbanisation se concentre toutefois le long de la D117. Les boisements sont surtout présents en limite de commune. Au nord, on retrouve le principal massif caducifolié. Les peupleraies sont, quant à elles, localisées en majorité au sud-est de la commune, le long du Négron.

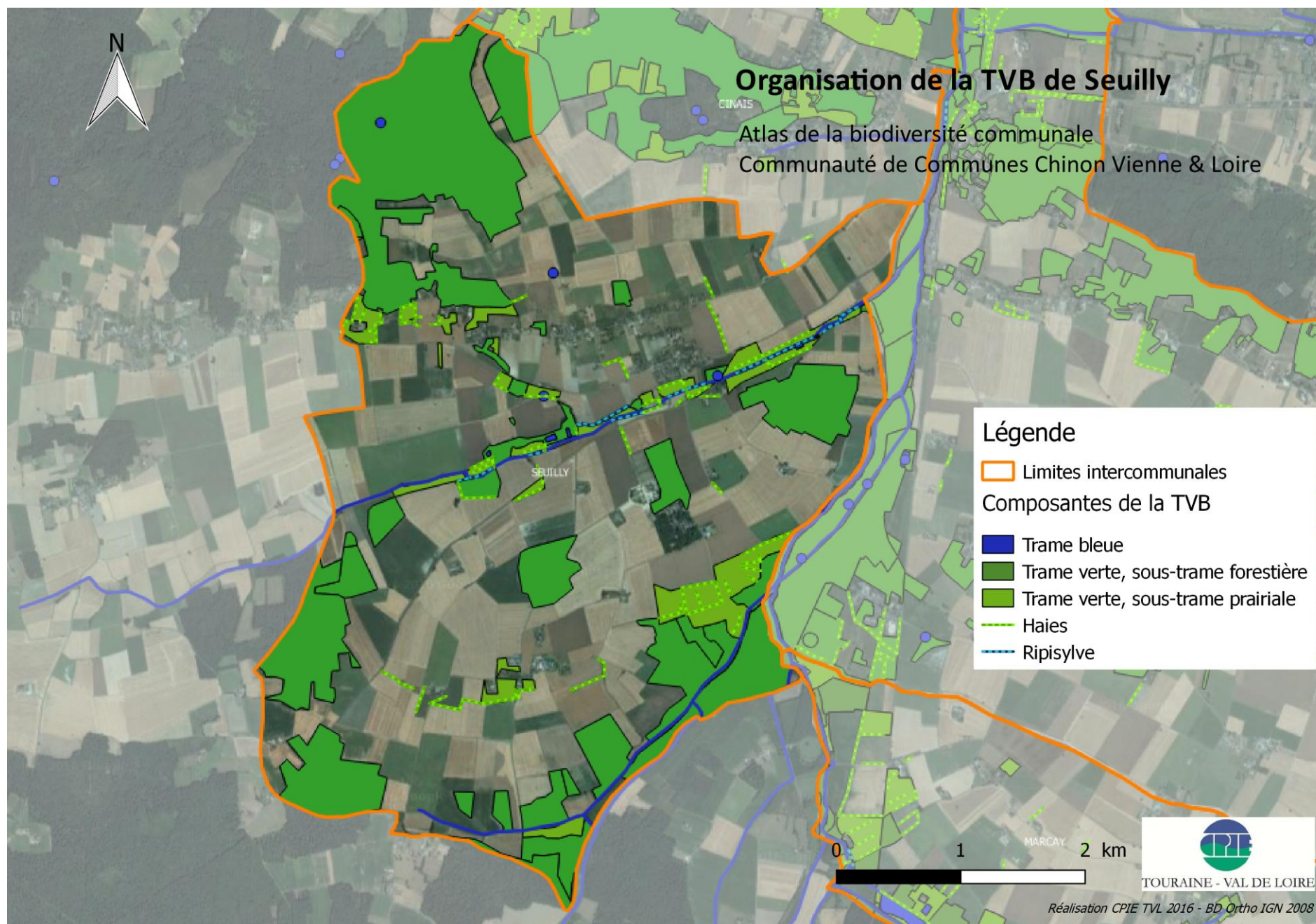
b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

La commune de Seully n'est pas concernée par des zonages environnementaux sur son territoire ou à proximité. Il est donc, là encore, difficile d'identifier des sites remarquables constituant les réservoirs de biodiversité. De plus, l'absence de grands espaces relativement préservés ou d'habitats « originaux », comme des pelouses sèches ou des landes, couplée à la prédominance de la composante agricole limite fortement le potentiel de biodiversité. Néanmoins, les petits boisements ainsi que les

bosquets disséminés en pas japonais au sein de la matrice agricole jouent un rôle essentiel de corridor écologique et permettent ainsi la dispersion de la faune entre les différentes matrices.





Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2016

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules
	Boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
	Peupleraie	Peupleraies
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières

Diversité des espèces

La commune de Seully ne possède pas de sites naturels préservés d'un grand intérêt biologique. Elle n'en reste pas moins riche en termes de biodiversité puisque de nombreuses espèces patrimoniales y ont été recensées.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2011) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2016

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Anacamptis pyramidalis</i>					
	<i>Cephalanthera longifolia</i>					
	<i>Polystichum aculeatum</i>					
	<i>Samolus valerandi</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Coenagrion mercuriale</i>					NT
	<i>Meconema meridionale</i>					
	<i>Saturnia pyri</i>					NT
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i>					VU
	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Erinaceus europaeus</i>					
	<i>Neomys fodiens</i>					VU
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>					NT
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>					NT
Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>					
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>					VU
	<i>Alcedo atthis</i>					
	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Asio otus</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Bubulcus ibis</i>					VU
	<i>Burhinus oedicnemus</i>					
	<i>Caprimulgus europaeus</i>					
	<i>Circaetus gallicus</i>					VU
	<i>Circus cyaneus</i>					NT
	<i>Circus pygargus</i>					VU
	<i>Cisticola juncidis</i>					
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>					

	<i>Gallinago gallinago</i>					
	<i>Lanius collurio</i>					
	<i>Milvus migrans</i>					VU
	<i>Saxicola rubetra</i>					CR
	<i>Strix aluco</i>					
	<i>Sylvia undata</i>					VU
	<i>Tyto alba</i>					NT
	<i>Upupa epops</i>					
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Pelophylax ridibundus</i>					
	<i>Rana dalmatina</i>					
	<i>Triturus cristatus</i>					NT
Reptiles	<i>Natrix natrix</i>					
	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

La sous-trame bocagère présente sur la commune est résiduelle. L'activité agricole prédomine. Les remembrements successifs et l'évolution des pratiques agricoles ont remplacé la trame bocagère, autrefois dense, par une mosaïque de cultures ouvertes.

Le maillage bocager s'articule surtout le long du Quincampoix ainsi qu'au sud-est de Seuilly, non loin du marais de Taligny. Sur ces deux secteurs, le réseau de haies est encore relativement bien constitué. Ailleurs, les prairies sont rares, voire pratiquement absentes de la plaine agricole au sud

du bourg. Seuls quelques haies et arbres isolés subsistent et ponctuent localement le paysage. Leur présence est importante car elle accroît la diversité et la complexité des niches écologiques ce qui permet le développement d'une diversité faunistique et floristique. Les haies et les prairies au nord du bourg jouent également un rôle essentiel dans la dispersion de la faune sauvage en connectant les milieux ouverts au boisement (Bois de Bourg).

Sous-trame forestière

Deux types de boisements se distinguent : les boisements caducifoliés et les peupleraies.

Le principal boisement caducifolié se situe au nord de la commune. La richesse faunistique de ce type de boisement est importante, on y retrouve diverses espèces et notamment des chauves-souris. Quelques petits bois et bosquets occupent également le plateau agricole et se répartissent en pas japonais au sein d'un contexte dominé par les grandes cultures. Ils jouent un rôle majeur de zones relais pour la faune de plaine.

La sous-trame forestière inclut aussi les peupleraies présentes à l'ouest et au sud de la commune. Ces boisements, entretenus à rotation courte (maturité à 15-20 ans), sont d'un intérêt écologique moindre.

Sous-trame aquatique

Globalement sur le secteur, on retrouve assez peu d'éléments constituant la trame bleue.

Le Quincampoix, qui traverse la commune d'est en ouest, et le Négron, qui s'écoule au sud, sont les principaux éléments qui constituent la continuité aquatique de Seuilly. Ces deux cours d'eau ont été fortement modifiés et sont dans l'ensemble en assez mauvais état. On y retrouve tout de même une population de Castor européen, mammifère protégé au niveau national.

Les autres milieux comme les mares représentent des surfaces très réduites distribuées à proximité ou au nord du Quincampoix. La présence d'une de ces mares en forêt est très intéressante pour l'entomofaune. Elle peut aussi servir de terrain de chasse pour des prédateurs insectivores

(chauves-souris par exemple) ainsi que de zone de reproduction pour les amphibiens et notamment la Salamandre tachetée.

Le réseau de plans d'eau est, quant à lui, inexistant.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions du territoire communal sur lesquels l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, bois, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur la commune.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques communales, plusieurs secteurs sensibles où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB apparaissent :

- **Zone entre les Piottes et les Terres des Perrinets** (centre) : zones boisées, agricoles et urbanisées
- **Zone entre les Pièces des Ronces et la Pièce de la Jonchère** (ouest) : zone agricole
- **Zone entre la Baudoir et le Bois Caillard** (sud) : zone agricole

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus...

